



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 7 mai 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Greffe , Direction

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 mars 2014

10.003 Procès-verbal

CE Greffe , Direction

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2014

10.004 Procès-verbal

CE Greffe , Direction

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 avril 2014

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1140206003

Autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions dans le cadre de la fourniture de services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1144472002

Accorder un contrat à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses (véhicules identifiés) - Appel d'offres public 14-13539 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1140206002

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13385 (1 seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134956010

Accorder un contrat à Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine - Revêtement - Dépense totale de 160 535,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6558 (3 soumissionnaires)

20.007 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1143903010

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Allard et Langevin dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 151 744,05 \$, taxes incluses (contrat 2 116 744,05 \$ + incidences 35 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-04 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140185005

Accorder un contrat à Construction Jessiko inc. pour la construction d'une pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique de Montréal pour une dépense totale de 369 873,09 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public #JAR-2013-11 (12 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1144087001

Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station de pompage Mc Tavish - Dépense totale de 230 026,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10123 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.011 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134804002

Accorder un contrat des services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier- Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12995 - (1 seul soumissionnaire) /Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.012 Contrat de services professionnels

CE Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes - 1142647002

Accorder un contrat de services professionnels à Mme Pascale Leblanc, psychologue - consultante en gestion de la diversité, pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier pour une somme maximale de 94 969,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-13485 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.013 Contrat de services professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1140541009

Accorder un contrat de services professionnels au Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01) pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13400 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 Contrat de services professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1146676002

Accorder un contrat de services professionnels en architecture urbaine à la firme Groupe IBI/DAA inc., dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 78 667,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-13548 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.015 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140429001

Autoriser la réception d'une subvention de 17 340 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France et d'une subvention de 17 340 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles pour l'acquisition et le renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal, Océanopolis de Brest / Approuver deux projets de protocole à cet effet

20.016 Entente

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140185004

Autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ portant la contribution totale à 160 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes à l'automne 2014 dans le cadre d'un projet de PTI / Approuver le projet d'addenda 1 de la convention, amendée à cette fin

20.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.018 Immeuble - Location

CE *Concertation des arrondissements et ressources matérielles . Direction des stratégies et transactions immobilières* - 1146646003

Approuver le renouvellement pour un terme de 10 ans soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2023, du bail par lequel la Ville loue un terrain du CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom parc-nature du Ruisseau-De Montigny, et ce, au montant total de 72 284,80 \$, taxes incluses, pour le terme

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1146355001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM)

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1140942004

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM et appuyer l'élection de MM. Claude Dauphin, maire de Lachine, Michel Bissonnet, Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, respectivement à titre de président sortant et membres au sein du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2014-2015 - Montant estimé : 5 042,40 \$

30.003 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141005002

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30 / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal et la ville de Montréal-Est

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Lachine , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1146179009

Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow pour la réalisation d'une murale et d'autres objets commémoratifs en sa mémoire

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1141351001

Autoriser un virement de crédits corporatifs de 4 475 000 \$ vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements afin de réaliser des activités d'accroissement de la propreté sur l'ensemble du territoire

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	4
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	6

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 mars 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0429

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 mars 2014 en y retirant les articles 12.001 à 12.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0430

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0431

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0432

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0433

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 27 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0434

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0435

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE14 0436

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à procéder au lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 508 427, du lot projeté 5 336 685 et d'une partie du lot 1 508 534 du cadastre du Québec, lorsque le budget requis pour la réaménagement de la cour de voirie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sera confirmé au programme triennal d'immobilisations;
- 2- d'autoriser le montant de la mise à prix de 7 040 000 \$ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1131368005

CE14 0437

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, en ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil ainsi que les professionnels LEED afin de réaliser des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145110002

CE14 0438

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie afin de réaliser l'avant-projet, les plans et devis ainsi que les services d'assistance technique durant les travaux dans le cadre du grand projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146428002

CE14 0439

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 9 735,45 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc. (CE13 1591), majorant ainsi le montant total du contrat de 51 669,76 \$ à 61 405,21 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140461001

CE14 0440

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention d'amendement de bail par lequel la Ville loue du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, un local d'une superficie de 160,24 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5252, boulevard de Maisonneuve Ouest à Montréal, à des fins de bureau de chantier pour la Direction de l'urbanisme et du développement économique, moyennant un loyer total de 89 240,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1135062004

CE14 0441

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Contributions 2014
Association des commissaires des arts du Québec (ACAQ)	Illumination - Symposium sur le commissariat des arts de la scène	10 000 \$
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier 14	20 000 \$
Relève créatrice sur écrans (RECRÉÉ)	Bientôt sur nos écrans	15 000 \$
Total		45 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1141197003

CE14 0442

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;

- 2- d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1132518002

CE14 0443

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale pour mettre en place le Bureau - Ville intelligente;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 400 000 \$ en provenance des Dépenses communes - Projets prioritaires de l'administration - vers la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143570004

CE14 0444

Vu la résolution CA14 29 0082 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 1 000 \$ pour l'achat de livres pour la section jeunesse de la bibliothèque de Roxboro;
- 2 - d'émettre un reçu officiel, aux fins d'impôt, au nom d'Estelle Savoie-Dufresne avocate inc., au montant de 1 000 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1136242026

CE14 0445

Vu la résolution CA14 22 0095 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 4 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le financement d'une somme maximale de 300 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles;

2 - l'arrondissement Le Sud-Ouest s'engage à rembourser ledit montant à raison de 50 000 \$ par année, à compter de 2016, à même les économies d'énergie, le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142783001

CE14 0446

Vu la résolution CA14 13 0051 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 2 800,19 \$ en provenance du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1145910002

CE14 0447

Vu la résolution CA14 30 03 0056 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 167 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipements technique pour la Place du Village, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1133704004

CE14 0448

Vu la résolution CA14 30 03 0055 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 44 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi de contrats d'acquisition, d'installation de rideaux de scène et de travaux de protection de la scène, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1133704003

CE14 0449

Vu la résolution CA14 30 03 0050 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 166 000 \$ provenant du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du PTI 2014-2016 du Service des finances vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de pistes de danses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140443002

CE14 0450

Vu la résolution CA14 22 087 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 4 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 31 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de trois unités de climatisation - ventilation pour la Maison de la culture Marie-Uguay, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140290001

CE14 0451

Vu la résolution CA14 170069 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 3 mars 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 186 000 \$, net de taxes, du PTI corporatif vers le PTI de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre–Dame-de-Grâce, dans le cadre de l'octroi de contrat pour le réaménagement du terrain de soccer situé dans le parc Georges-Saint-Pierre, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1144921002

CE14 0452

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1140504001

CE14 0453

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville prête avec remboursement les services de Me Lucie Desjardins, cadre en réaffectation, pour occuper un poste de directrice des affaires corporatives et juridiques, au Bureau du taxi de Montréal pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1140132001

CE14 0454

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le regroupement, au sein du Service des finances, des activités de soutien à la gestion des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie ;
- 2- d'autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1145057001

CE14 0455

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel 2013 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1145936001

CE14 0456

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 28 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141041003

CE14 0457

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1141353002

CE14 0458

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 28 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1141353003

Levée de la séance à 11 h 06

70.001

Les résolutions CE14 0429 à CE14 0458 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0459

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 avril 2014 en y retirant les articles 12.001 et 20.006 et en y ajoutant les articles 20.016 et 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0460

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0461

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0462

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0463

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 24 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0464

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0465

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente cadre conclue avec Équipements Incendie CMP Mayer inc. (CE10 1898), pour la fourniture de casques protecteurs pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11380;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145281001

CE14 0466

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à P.E.S. Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 10 ensembles de feux d'urgence, de composantes connexes et d'équipements liés à la gestion de l'intervention, pour 10 nouveaux véhicules de marque Ford, modèle Explorer Police Pack (Interceptor), année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 974,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13353;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1133838002

CE14 0467

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de douze mois, pour la fourniture de lecteurs RFID USB ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Biblio RPL Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13512 et au tableau de prix reçus joint au présent dossier ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le PTI 2014-2016 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145260001

CE14 0468

Vu la résolution CA14 29 0069 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 3 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 585 985,31 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère;
- 2 - d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 575 985,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-13-07;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143903001

CE14 0469

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 246 619,49 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la fondation et du revêtement bitumineux, la construction de bordures de béton et l'installation d'une glissière de sécurité, là où requis, dans la piste cyclable de la Vérendrye, entre les ponts pour piétons Crawford et Claude-Brunet, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises de Construction Ventec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 419,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286601 ;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1144822002

CE14 0470

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Gestion Pachar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation et la finition de planchers en béton au Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 527,98 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PLA-2013-01-1;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1140185001

CE14 0471

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 256 624,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage de rue et la mise aux normes d'un feu de circulation sur la rue Wellington, entre la rue Butler et la rue de la Congrégation, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 624,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223404 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144822018

CE14 0472

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 411 949,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau en électricité, automatisation et mécanique du bâtiment de la station de pompage Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Gastier M.P. inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 055,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3274-AE ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143334007

CE14 0473

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille dans le secteur Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12986 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1131415034

CE14 0474

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de Mohamad Osseyrane (CE13 1783) pour procéder à l'étude, à la caractérisation de la pluie du 29 mai 2012, la production d'expertises (rapports) et l'assistance lors d'un éventuel procès, pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 150 000 \$ à 225 000 \$.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146413002

CE14 0475

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports du Gouvernement du Québec relativement aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye, dans le cadre du projet Turcot;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 060 300 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux prévus audit projet d'entente;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1130870006

CE14 0476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'Habitation Lachapelle de Cartierville, pour les fins de construction d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vague, d'une superficie de 850,5 mètres carrés, localisé sur le côté sud de la rue Dulongpré, à l'est du boulevard Laurentien (dans l'axe de la rue Lachapelle), constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, pour la somme de 396 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'Habitation Lachapelle de Cartierville démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1130634005

CE14 0477

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2012, un espace sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à St-Anne-de-Bellevue pour les besoins de radiocommunication du SÉRAM, moyennant un loyer annuel de 46 689,05 \$, taxes incluses, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144565004

CE14 0478

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers, afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144217001

CE14 0479

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 286 720,68 \$, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération et de compétence locale vers le Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft (fournisseur unique), pour les douze prochains mois, afin de prolonger le support du système d'exploitation XP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 317 862,18 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2014;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1146075004

CE14 0480

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de consentir aux modifications édictées par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1135885004

CE14 0481

Vu la résolution CA14 30 03 0063 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant le futur quai d'accès au train pour le compte de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) - Projet Gare d'Anjou située dans le district Rivière-des-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144820002

CE14 0482

Il est

RÉSOLU :

d'appuyer les six projets présentés par les arrondissements de Saint-Léonard et du Sud-Ouest, ces derniers ayant fait l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM), réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'année 2013 - 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1140706001

CE14 0483

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 30 mai 2014, de 19 h 30 à 24 h 00.
- 2- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie et le Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141005001

CE14 0484

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 3^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140577003

CE14 0485

Vu la résolution CA14 090057 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 27 816 \$ provenant de l'organisme Avenir d'enfants, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1141082001

CE14 0486

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le versement d'une somme de 2 046,75\$, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 625 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (421,75 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous »;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant versé de 2 046,75\$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143673001

CE14 0487

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018 proposé (document joint au dossier décisionnel) ;
- 2- de mandater la Direction générale pour prendre les dispositions nécessaires afin de mettre en application les recommandations contenues au Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018 ;
- 3- de mandater les services et les arrondissements pour qu'ils fassent leur Plan quinquennal de main-d'oeuvre 2014-2018 d'ici le 1^{er} juin 2014, en conformité des orientations proposées et que ce plan soit soumis à la Direction générale pour approbation dans le cas des services centraux et pour avis dans le cas des arrondissements;

- 4- d'autoriser la Direction générale à lever l'application de la résolution CE13 1792 du 4 décembre 2013, aux services au fur et à mesure que ces derniers auront déposé un Plan de main d'oeuvre approuvé par la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140120001

CE14 0488

Vu la résolution CA14 30 03 0081 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la protection des bâtiments contre le refoulement d'égout (11-010), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier de la Ville, afin d'inclure l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'annexe « A » dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1131587001

CE14 0489

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier de la Ville, relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 25 mai 2014, dans le cadre de la Journée des musées montréalais ;
- 2- d'accorder un soutien financier de 3 587,22 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143426002

CE14 0490

Vu la résolution CA14 240123 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent (09-028) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1146347019

CE14 0491

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) » afin de permettre à des fonctionnaires de niveau A d'autoriser des virements de crédits aux arrondissements à partir des enveloppes budgétaires des programmes et plans en appui à l'exercice des compétences des arrondissements adoptés par le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1141322001

RCE 14-003

CE14 0492

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 56^e Avenue, entre la 1^{re} Rue et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134386007

CE14 0493

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Simon Cloutier à titre de directeur du Service de la performance organisationnelle dans la classe salariale FM12 (124 070 \$ — 155 090 \$ — 186 110 \$) conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1144262001

CE14 0494

Vu la résolution CA14 240094 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au *Règlement 07-053*, du rapport annuel 2013 d'évolution budgétaire sur l'entretien du Parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144870001

Levée de la séance à 11 h 02

70.001

Les résolutions CE14 0459 à CE14 0494 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0495

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0496

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services généraux de détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc de diamètre variant entre 400 mm et 1500 mm et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1130298001

CE14 0497

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture sur demande de tuques pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2- d'accorder à Les Industries Pamilio inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13392 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146135002

CE14 0498

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux en régie contrôlée sur les décanteurs 1 à 7 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 276 755,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1539-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143334010

CE14 0499

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, un terrain d'une superficie de 122, 6 mètres carrés faisant partie de l'emprise de la Place Chassé, situé dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 3 362 006 du cadastre du Québec, à titre gratuit, aux fins de régulariser l'emprise de la rue existante, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire au registre du domaine public de la Ville de Montréal le lot 3 362 006 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134306001

CE14 0500

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 7829361 Canada inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville de Montréal, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, constituée d'une partie du lot 5 058 817 du cadastre du Québec, d'une superficie de 818,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-28 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1424 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1134435006

CE14 0501

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc., accordent, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville de Montréal, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, constituée d'une partie du lot 4 567 474 du cadastre du Québec, d'une superficie de 95,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-29 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1423 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134435007

CE14 0502

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 147 100 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Les YMCA du Québec	« Programme Alternative Suspension »	25 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	« De la Racine au sommet »	25 000 \$
Cybercap	« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2014 »	25 000 \$
École de percussions du Québec	« Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! »	22 100 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146368001

CE14 0503

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 700 \$, plus taxes, provenant du Festival Montréal en lumière, pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités tenues lors de la Nuit blanche ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour la réalisation et la présentation de ces activités, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143673002

CE14 0504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 252 407 000 \$ au PTI 2014-2016, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2013, et ce, pour l'ensemble des arrondissements, selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2- d'adopter un budget supplémentaire de 30 000 000 \$ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal;
- 3- de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre, inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014;
- 4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1145337004

CE14 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 16 339 000 \$ au PTI 2014-2016, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2013, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2- d'adopter un budget supplémentaire de 10 000 000 \$ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal;
- 3- de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014;
- 4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement;

Adopté à l'unanimité.

30.003 1145337005

CE14 0506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2013 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2013 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- de retourner une somme de 18 790,0 \$ (en milliers de dollars) des surplus affectés à la Société de vélo en libre-service (SVLS) au surplus libre de la Ville;
- 4- d'adopter l'affectation du surplus de 20 352,5 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements ;
- 5- de récupérer les déficits de 2013 des arrondissements pour un montant de 7 592,2 \$ (en milliers de dollars);
- 6- de récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève en vertu de la « Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal », le dernier versement de 236,0 \$ (en milliers de dollars);
- 7- de récupérer le solde des déficits des exercices antérieurs au 31 décembre 2013 des arrondissements pour un montant de 4 980,7 \$ (en milliers de dollars);
- 8- d'adopter l'affectation du surplus de 9 090,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques, représentant le surplus 2013 du Fonds des conduits souterrains;
- 9- d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars):

- Direction du matériel roulant- Fonds de location à long terme - remboursement du capital.	- 581,4 \$
- Service de la mise en valeur du territoire - Fonds de dynamisation des rues commerciales.	- 1 336,6 \$
- Direction de l'environnement et développement durable - Renflouement du fonds d'énergie.	- 1 291,9 \$
- Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF.	- 637,9 \$
TOTAL	3 847,8 \$
- 10- de réserver du surplus libre du conseil municipal un montant de 12 572,9 \$ (en milliers de dollars) pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1145205001

CE14 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 175,0 \$ (en milliers de dollars) pour l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF;

- 2- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) au budget 2014 du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1145205002

CE14 0508

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie, pour la mise en opération du nouveau Centre de soccer de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1141781001

CE14 0509

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Jacques Ulysse à titre de Directeur général adjoint - Services institutionnels, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM14 (147 620 \$ - 184 530 \$ - 221 440 \$), le tout en conformité avec l'article 2 « mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1146736004

CE14 0510

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Marc Blanchet à titre de Directeur général adjoint - Développement, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM14 (147 620 \$ - 184 530 \$ - 221 440 \$), le tout en conformité avec l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1146736001

CE14 0511

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Chantal Gagnon à titre de Directrice générale adjointe - Qualité de vie, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM14 (147 620 \$ - 184 530 \$ - 221 440 \$), le tout en conformité avec l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1146736002

CE14 0512

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Alain Dufort à titre de directeur général adjoint - Ville-Marie et concertation des arrondissements, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM14 (147 620 \$ - 184 530 \$ - 221 440 \$), le tout en conformité avec l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1146736003

CE14 0513

Vu la résolution CA14 19 0084 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 17 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport annuel 2013 du Musée de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1146163001

CE14 0514

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143592001

CE14 0515

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143592002

CE14 0516

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1145271001

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE14 0495 à CE14 0516 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2014/05/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/05/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2014/05/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140206003

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles- Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions dans le cadre de la fourniture de services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM.

Il est recommandé :

D'autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions dans le cadre des services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM.

Signé par Marc PARENT **Le** 2014-04-14 10:48

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1140206003

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions dans le cadre de la fourniture de services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du SPVM.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Northrop Grumman Systems Corporation est le fabricant du logiciel et de la base de données Oracle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) qui supporte les opérations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal. Depuis 2005, elle en assure l'entretien et, depuis, ce contrat a été renouvelé à deux reprises, soit pour la période 2009 - 2013 (CG09 0285) et pour celle de 2013 - 2018 (CE CG13 0121),

En mars 2013, Northrop Grumman Systems Corporation est devenue Northrop Grumman International Trading Inc. Le présent dossier a pour but d'obtenir l'approbation de l'entente de cession et de novation (« Assignment and Novation Agreement ») soumise par le fournisseur. Il est entendu que cette dernière respectera toutes les ententes conclues précédemment avec le SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0121 - 25 avril 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US (1 681 556,89 \$ CA approximativement) pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système RAO et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018, majorant ainsi le montant total du contrat à Northrop Grumman Systems Corporation de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US (Approximativement 1 269 715 \$

CA à 2 951 271,89 \$ CA)

CG13 0455 - 28 novembre 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 254 320 \$ USD (264 162,18 \$ CAD) pour la fourniture d'un service de techniciens pour le système RAO, pour une période de cinq ans, du 29 novembre 2013 au 28 novembre 2018, dans le cadre du contrat intervenu entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 521 177 \$ USD (2 618 746,55 \$ CAD) à 2 775 497 \$ USD (2 882 908,73 \$ CAD).

CG09 0285 - 27 août 2009 - Approuver, conformément aux dispositions des paragraphes 2^o et 6^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un projet de convention de gré à gré avec Northrop Grumman Information Technology inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la ville de Montréal, pour la période du 5 mai 2009 au 4 mai 2013, pour un montant total approximatif de 1 269 715 \$ (1 097 502 \$ USD), taxes incluses.

CM05 0441 - 20 juin 2005 - Autoriser une dépense de 1 157 968 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant/Approuver un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Northrop Grumman Information Technology Inc. s'engage à fournir les services requis à cette fin, pour la période du 5 mai 2005 au 4 mai 2009, pour une somme maximale de 1 157 968 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de l'article 573.3, premier alinéa, paragraphe 9 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)/Approuver également un projet d'entente concernant les modalités d'utilisation du logiciel Altaris, aux termes et conditions y mentionnés.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Northrop Grumman Systems Corporation à la firme Northrop Grumman International Trading inc. en raison d'un changement de la raison sociale.

JUSTIFICATION

Le SPVM doit recourir aux services de la firme Northrop Grumman International Trading Inc. et ses techniciens pour assurer le bon fonctionnement du système RAO.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la compagnie Northrop Grumman International Trading Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

Northrop Grumman International Trading Inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier dans le présent dossier puisque toutes les ententes conclues entre le SPVM et Northrop Grumman Systems Corporation devenue Northrop Grumman International Trading Inc, seront respectées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le contrat d'entretien et le service des techniciens de la firme Northrop Grumman International Trading Inc., le bon fonctionnement du système RAO ne peut être assuré et les opérations policières pourraient être affectées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des technologies

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Activités de soutien aux opérations

Le : 2014-03-26



Dossier # : 1144472002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13539 - 4 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor Berline, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13539 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 59 648,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2014-04-11 10:41

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1144472002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13539 - 4 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer vingt-cinq véhicules (vingt-quatre identifiés et un banalisé) qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 14-13539 s'est tenu du 3 au 19 mars 2014, soit pour une période de dix-sept jours de calendrier, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la [Loi sur les cités et villes](#).

L'appel d'offres public 14-13539 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 3 mars 2014.

L'appel d'offres public 14-13539 concernait la fourniture de vingt-cinq véhicules Ford 2014, soit vingt-trois Police Interceptor Berline, un Transit Connect et un autre véhicule qui deviendra un véhicule banalisé. L'attribution du contrat s'est faite par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Le plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, soit le Police Interceptor Berline, est "LaSalle Ford inc."

Le présent sommaire décisionnel concerne uniquement l'acquisition des vingt-trois Police Interceptor Berline 2014 étant donné que le coût s'élève à plus de 100 000 \$ taxes incluses. Un dossier délégué sera donc rédigé pour octroyer par article, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, le contrat pour la fourniture des deux autres véhicules dont le coût d'acquisition est inférieur à 100 000 \$ taxes incluses.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 19 mars 2014 et

se terminera le 17 juillet 2014. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le conseil d'agglomération, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la mi-juin 2014. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici des décisions antérieures concernant l'acquisition de véhicules d'urgence identifiés.
CE13 1705 - 20 novembre 2013 - Accorder à "Jacques Olivier Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de douze véhicules Ford Police Interceptor 2014, au montant de 362 336,81 \$, taxes incluses.

CG13 0311 - 29 août 2013 - Accorder à "Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre-vingt-trois véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2014, au montant de 2 317 002,64 \$, taxes incluses.

CE13 1267 - 21 août 2013 - Autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CE13 0524 - 24 avril 2013 - Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CE12 1852 - 7 novembre 2012 - Autoriser une dépense de 415 148,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quinze véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

CG12 0272 - 23 août 2012 - Accorder à "*Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.* ", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cent quarante-cinq véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2013 au montant de 3 994 294,74 \$ taxes incluses.

CE12 1145 - 4 juillet 2012 - Autoriser une dépense de 475 214,42 \$ pour l'acquisition de dix-huit véhicules Dodge Grand Caravan 2012, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

DESCRIPTION

Accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014, pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer vingt-trois véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. LaSalle Ford inc.	688 706,11 \$	0,00 \$	688 706,11 \$
2. Jacques Olivier Ford inc.	694 478,89 \$	0,00 \$	694 478,89 \$
3. Le Circuit Ford Lincoln Itée	703 417,05 \$	0,00 \$	703 417,05 \$
4. Chartrand Ford (Ventes) inc.	717 696,95 \$	0,00 \$	717 696,95 \$

Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	764 617,09 \$	0,00 \$	764 617,09 \$
Coût moyen des soumissions reçues			701 074,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			28 990,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			4,2 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 75 910,98 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			- 9,9 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			5 772,78 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			0,8 %

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un d'approvisionnement en biens, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi car non visé par cette loi. De ce fait, l'entreprise "LaSalle Ford inc." n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

"LaSalle Ford inc." étant une entreprise auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du SPVM. Autoriser le paiement d'un montant de 59 648,20 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 62,8 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les vingt-trois véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos): 87,3 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindres et 2,8 % sont hybrides.

Voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos)				
Véhicules	4 cylindres	6 cylindres	8 cylindres	Électriques
Identifiés	0,4 %	34,5 %	11,8 %	0,9 %
Banalités	36,9 %	15,5 %	---	---

Les vingt-trois véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des "Police Pack", sont de six cylindres. Il est important de noter que le véhicule Ford Police Interceptor Berline, qui est venu remplacer le Crown Victoria (qui était un huit cylindres), consomme 20% de moins de carburant que ce dernier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule identifié est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 160 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 575 véhicules d'urgence identifiés. En date de ce jour, 84 de ces véhicules (14,6 %) répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 48 mois d'âge et plus de 25 000 \$ en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les vingt-trois véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Certains de ceux-ci seront des véhicules de huit cylindres. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

Mai 2014: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Juin 2014: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Octobre 2014: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-28

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien



Dossier # : 1140206002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13385 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Les Systèmes d'information Héra évolution Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, le contrat pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialiste de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13385.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2014-04-30 13:42

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1140206002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13385 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

La base de données Integrated Data Management Systems (IDMS) est utilisée par plusieurs applications critiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) telles que la Gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) et le Système intégré de gestion des effectifs policiers (SIGEP) sur l'ordinateur central. La base de données IDMS est conçue par la Compagnie CA du Canada.

Le SPVM depuis plusieurs années renouvelle annuellement les services de techniciens, spécialistes de la base de données afin de réaliser divers travaux de maintenance techniques et opérationnels selon les besoins. Jusqu'à l'année 2011 la valeur des travaux étaient inférieure à 25 000 \$.

Le 14 mai 2012, suite à un appel d'offres sur invitation (12-12104), un contrat a été accordé à la firme Les systèmes d'information HÉRA évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données IDMS de la Compagnie CA du Canada pour le SPVM pour la période d'un an, soit du 28 août 2012 au 31 mai 2013. Dépense totale de 27 594 (taxes incluses). DA122748001 - 28 août 2012.

Le 31 juillet 2013, le contrat a été renouvelé et une dépense additionnelle de 27 594 \$,

taxes incluses, a été accordé à la même firme Les systèmes d'information HÉRA évolution Inc., pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données IDMS de la Compagnie CA du Canada, pour un maximum de 200 heures, majorant ainsi le montant total du contrat de 27 594 \$ à 55 188 \$ (taxes incluses). La période du contrat débutait le 31 juillet 2013 et est prévu se terminer le 30 juillet 2014. Le nombre d'interventions et de travaux urgents a été important au cours de l'année 2013.

Le 3 février 2014 le SPVM a lancé un nouvel appel d'offres public 14-13385. Il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges, mais un seul soumissionnaire. L'appel d'offres public a été publié dans La Presse et sur SEAO. Le délai accordé pour le dépôt des offres des soumissionnaires a été de 17 jours. La date de la fin de validité sera le 19 juin 2014.

Au cours des trois (3) prochaines années, des travaux importants sont planifiés pour assurer le fonctionnement des systèmes et pour faire les modifications demandées dans le contexte de l'évolution des applications; pour mettre à jour des rustines (*patches*) et procéder à des tests de relève. Considérant les nombreux travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des systèmes, le nombre d'heures est augmenté à 700 heures maximum sur une base annuelle.

Le contrat d'une durée de 36 mois est de 289 737 \$ (taxes incluses), correspondant approximativement à 96 579 \$ annuellement. En 2013, une dépense de 27 594 \$ était demandée majorant ainsi le contrat à 55 188 \$ (taxes incluses). Un supplément de ± 60 000 \$ est requis annuellement pour les 3 prochaines années afin d'avoir une base de données entièrement fonctionnelle.

Le présent dossier a pour but d'octroyer un contrat à Les systèmes d'information Héra évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données IDMS de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737,00\$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1051 - 31 juillet 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 27 594 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 200 heures, majorant ainsi le montant total du contrat de 27 594 \$ à 55 188 \$ (taxes incluses);
DA122748001 - 28 août 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la firme soumissionnaire Héra Évolution Inc., s'engage à fournir à la Ville les services de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada pour la période d'un an, soit à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 200 heures pour une somme maximale de 27 594,00\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12104 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours des trois (3) prochaines années, des travaux importants sont planifiés pour assurer le fonctionnement des systèmes et pour faire les modifications demandées au système de gestion de la base de données IDMS dans le contexte de l'évolution des applications; pour mettre à jour des rustines (*patches*) et procéder à des tests de relève. Considérant les nombreux travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des systèmes, le nombre d'heures est évalué à 700 heures par année. Considérant que certains travaux s'échelonnent sur plusieurs années et considérant que la connaissance acquise par le fournisseur de services techniques est un gage de succès dans la réalisation des travaux, le

SPVM a procédé à un appel d'offres pour les trois prochaines années. Le taux horaire soumissionné est le même que celui de 2013 et ce, pour les trois (3) prochaines années. La Section du développement des technologies du SPVM ainsi que le Service des technologies de l'information (STI) ne disposent pas d'une ressource connaissant suffisamment la base de données IDMS de la Compagnie CA du Canada et ils souhaitent s'adjoindre les services d'une firme de spécialistes dont le mandat sera de réaliser divers travaux de maintenance techniques et opérationnels sur plusieurs applications critiques du SPVM tels que le GAAD et le SIGEP, et ce, pour une durée de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année. Suite à une entente écrite entre les deux (2) parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un an, et ce pour un maximum de 2 prolongations.

JUSTIFICATION

Les services mentionnés dans le présent document sont requis afin de réaliser divers travaux de maintenance techniques et opérationnels selon les besoins du SPVM. Le taux horaire proposé est uniforme, peu importe les travaux requis et le taux horaire demeure le même par rapport au contrat précédent.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la compagnie Les systèmes d'information Héra évolution Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. La firme Les systèmes d'information Héra évolution Inc. n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix de base pour 2014 est basé sur le taux horaire du contrat de 2013 soit 120.00 \$. La dernière estimation réalisée prévoit une majoration de 3 % par année. Donc pour 2014 : 700 heures au taux horaire de 120,00 \$ pour un montant de 96 579.00 \$, taxes incluses; pour l'année 2015, une majoration de 3 % a été appliquée au montant estimé pour 2014, pour une somme maximale de 99 476,37 \$, taxes incluses; pour l'année 2016, une majoration de 3 % a été appliquée au montant estimé pour 2015, pour une somme maximale de 102 460,66 \$, taxes incluses. Le prix pour la dernière estimation réalisée s'élève à 298 516,03 \$, taxes incluses.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1 Les systèmes d'information Héra évolution Inc.	289 737,00 \$		289 737,00 \$
Dernière estimation réalisée	298 516,03 \$		298 516,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 8 779,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)</i>			- 2.94 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder à Les systèmes d'information Héra évolution Inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données IDMS de la Compagnie CA du Canada, pour le SPVM, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13385 - (1 soumissionnaire).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien d'une telle ressource est indispensable au bon fonctionnement des applications critiques du SPVM telles que le GAAD et le SIGEP. Un refus compromettrait la bonne marche de la base de données IDMS de la Compagnie CA du Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : juin 2014 ;
- Période d'entretien : juin 2014 à mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Sylvain LABRANCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Johanne LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des
technologies

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-03

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Activités de soutien aux
opérations

CE : 20.005

2014/05/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134956010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine - Revêtement - Dépense totale de 160 535,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6558 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 160 535,99 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine - Revêtement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 535,99\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-6558);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2014-04-15 15:10

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134956010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine - Revêtement - Dépense totale de 160 535,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6558 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) a déplacé, à l'automne 2010, un terrain de mini-soccer dans le secteur des plateaux sportifs du parc La Fontaine. Le déplacement de ce terrain est à l'origine une requête de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal basé sur la très grande fréquentation d'un terrain qui avait été aménagé informellement par l'arrondissement. La section planification de la DGPV en accord avec la section de la gestion des parcs de la DGPV, avait alors opté pour le déplacement du terrain et le gazonnement de la surface de jeu. Malgré une fréquentation comparable à ce qu'elle était, la surface gazonnée a rapidement fait place à de la terre battue, ce qui nuit grandement à la pratique de ce sport. Dans le but d'offrir à la population un équipement durable pouvant répondre à une forte demande, les deux instances (DGPV et Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal) ont conjointement décidé de transformer ce terrain initialement engazonné en surface synthétique.

La réalisation du projet est prévue en deux phases distinctes. La première phase des travaux prévoit la préparation des infrastructures (démolition, terrassement, remblayage, drainage, éclairage) du terrain de mini-soccer. Cette première phase a déjà fait l'objet d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. La deuxième phase, qui fait l'objet de la présente autorisation d'octroi de contrat, vise, entre autres, l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur la surface préparée par l'entrepreneur responsable de la première phase. La fin des travaux de la première phase est prévue au mois de mai 2014 afin de permettre l'installation du revêtement en gazon synthétique au mois de juin 2014. L'entrepreneur responsable de la deuxième phase sera aussi responsable de l'installation d'équipements sportifs (buts de soccer, ancrages) afin de compléter le projet.

L'appel d'offres a débuté le 2 décembre 2013 et s'est terminé 50 jours plus tard, soit le 20 janvier 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 20 janvier 2014 à 14 heures. Selon les

termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 18 juin 2014.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée de l'appel d'offres, sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que sur celui de la SÉAO.ca (Système électronique Appel d'offres) durant la période de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0790 - 27 août 2013 - d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 970 503,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6557;
CE13 1173 - 14 août 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique, dans le cadre du réaménagement d'un terrain de mini-soccer au parc La Fontaine et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions;

CE10 1654 - 20 octobre 2010 - d'accorder à Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 085,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6275;

CE10 1363 - 25 août 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement d'un terrain de mini soccer et de deux terrains de volleyball de plage au parc La Fontaine.

DESCRIPTION

Une liste de critères de sélection a été conçue pour évaluer les soumissions des entrepreneurs spécialisés. Ces critères sont basés sur la performance du produit, les enjeux environnementaux, la compétence de l'entrepreneur/installateur et la qualité du programme d'entretien.

La pondération des critères d'évaluation a été effectuée selon les ratios suivants :

a) Caractéristiques sportives	25 % de la note finale
b) Enjeux environnementaux	10 % de la note finale
c) Compétences de l'entrepreneur	20 % de la note finale
d) Programme d'entretien	15 % de la note finale
Pointage de la performance du revêtement synthétique proposé	70 % de la note finale

Ces critères sont ensuite mis en relation avec le prix de soumission afin de choisir le meilleur produit en fonction des critères préalablement établis. L'évaluation du prix représente 30 % de l'évaluation totale de la soumission, selon la formule suivante :

Pointage du prix = (Le plus bas prix parmi toutes les propositions conformes / Prix de la proposition conforme) x 30%
--

Le pointage final correspond à la somme du pointage attribué à l'évaluation de la performance du revêtement synthétique proposé à celui du prix :

Pointage final =

Pointage de la performance du revêtement synthétique proposé + pointage du prix

Afin d'exécuter les travaux de la deuxième phase, un appel d'offres public a été ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier de charges.

Le montant des contingences représente 10 % du prix total de la soumission, soit 13 967,05 \$, taxes incluses.

Des incidences de 6 898,50 \$, taxes incluses, seront aussi nécessaires dans la catégorie des services techniques.

JUSTIFICATION

Un total de treize entrepreneurs ont pris le cahier de charges. De ce nombre, trois ont soumissionné, ce qui représente 23 % du nombre total de preneurs du cahier des charges. Donc, 77 % du nombre total de preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumissions. Il s'agit en grande partie d'entrepreneurs non spécialisés dans le domaine visé par la soumission.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Catalogna et Frères Ltée
- Construction Morival
- Construction S. Forget inc.
- L.M.L Paysagiste et Frères inc.
- Lavallée et Frères 1959 Ltée
- Équipe Rochon inc. / GTR Turf
- Les Entreprises Berthier inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Les Sols Sportica inc.
- Meikor inc.
- Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc.
- Tapitec
- Terrassement Jopat inc.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Soumissions conformes	Note	Prix (taxes incluses)	Contingences - 10 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc.	80%*	139 670,45 \$	13 967,05 \$	153 637,49 \$
L.M.L. Paysagiste et Frères inc.	78,61% *	169 128,23 \$	16 912,82 \$	186 041,05 \$
Dernière estimation réalisée		91 980,00 \$	9 198,00 \$	100 178,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée à l'interne le 03 juin 2013 (\$) (l'adjudicataire - estimation)				53 459,49 \$**
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				53,3 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)				32 403,56 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	21,1 %
---	--------

* Le détail du pointage apparaît dans le document Analyse des soumissions, inséré en pièce jointe dans le présent sommaire décisionnel.

** Pour l'estimation réalisée à l'interne, la DGPV s'est basée sur le prix des soumissions des terrains de soccer en gazon synthétique réalisés entre 2012 et 2013. L'écart important entre la soumission la plus basse conforme et la dernière estimation réalisée à l'interne relève du fait qu'il y a des coûts fixes importants lors de la fabrication et la mise en place d'un revêtement de gazon synthétique. Le terrain de mini-soccer du parc La Fontaine est de petite taille et le prix unitaire du revêtement synthétique aurait dû être majoré afin d'inclure ces coûts fixes.

La soumission de l'entreprise Équipe Rochon inc. / GTR Turf n'apparaît pas dans le tableau ci haut car l'analyse effectuée par le comité d'évaluation a démontré que certains critères physiques de base du revêtement en gazon synthétique proposé n'étaient pas conformes aux spécifications du cahier des charges. La soumission de l'entreprise Équipe Rochon inc. / GTR Turf n'a donc pas été retenue, et ce, conformément aux procédures établies au cahier des charges.

L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne possède pas de restriction sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec a été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 17 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro RBQ de l'adjudicataire recommandé Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc. est le suivant: 8278-1501-33. L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'entreprise ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat s'élève à 153 637,49 \$ toutes taxes et contingences incluses. Le coût total du projet est estimé à 160 535,99 \$ taxes et incidences incluses, et la dépense nette, moins les ristournes de TPS et de TVQ, à 144 808,00 \$.

Les incidences au montant de 6 898,50 \$ taxes incluses correspondent à 4,5 % du coût du contrat et elles seront dépensées en services professionnels.

Le budget est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des grands parcs et du verdissement.

-Information budgétaire: ce projet fait partie du programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs, sous-projet 13 34300 362, projet SIMON no 149165.

-Information comptable: les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du terrain de mini-soccer au parc La Fontaine s'inscrit dans une démarche globale, soit celle de l'actualisation et le regroupement de ses fonctions et du rehaussement esthétique du parc. Cette démarche est tirée de principes liés au développement durable puisque celle-ci vise à améliorer le confort et la sécurité des usagers du parc, tout en mettant en valeur ses atouts et en encourageant son usage afin de favoriser la vie de quartier. L'encadrement végétal existant sera bonifié par une toute nouvelle plantation afin de créer un ombrage sur toute la surface synthétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans intervention, la dégradation de la surface de jeu existante se poursuivra, nuisant à la fois à la sécurité de ses usagers ainsi qu'à la mise en valeur de ce secteur.

En attendant la fin des travaux de réaménagement du terrain de mini-soccer au parc La Fontaine, les joueurs et les associations sportives pourront être redirigés vers d'autres terrains sportifs, en collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mois visé pour l'octroi de contrat : Mai 2014

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Luc GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-04-08



Dossier # : 1143903010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Allard et Langevin dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 151 744,05 \$, taxes incluses (Contrat 2 116 744,05 \$ + incidences 35 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-04 (4 soumissionnaires)

Vu la résolution du conseil d'arrondissement CA14 29 0114 en date du 8 avril 2014 :

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 151 744,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Allard et Langevin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 2 116 744,05 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-04;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 8,42 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 178 229,85 \$.

Signé par Dominique JACOB **Le** 2014-05-05 13:09

Signataire :

Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143903010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Allard et Langevin dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 151 744,05 \$, taxes incluses (Contrat 2 116 744,05 \$ + incidences 35 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-04 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du PIP (Plan d'intervention partiel), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2014, la Division de la gestion des actifs de voirie de la Direction des infrastructures a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 1 904 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 21 février 2014 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 17 mars 2014, laissant ainsi un délai de 25 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Un seul addenda a été publié en date du 4 mars 2014 et portait sur le report de la date de la séance publique d'ouverture de soumission prévue pour le 10 mars pour le 17 mars 2014. La raison première de ce report de date est due au fait que ce projet est complexe et par le fait même nos documents d'appel d'offres

ont subi une révision importante. Ce prolongement de la durée d'appel d'offres n'affectait pas notre calendrier et a permis aux soumissionnaires à prendre connaissance de façon approfondie du contenu de nos documents. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. La validité des soumissions est de 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-14-04 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, pavage, bordures, trottoirs sur les rues Allard et Langevin.

Travaux assumés par la DGSRE et le PRR

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
Allard (de la rue Richer au boulevard Gouin)	375	35,68
Langevin (de la rue Richer au boulevard Gouin incluant le croissant)	381	36,25

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMROT. En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 2/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 5% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 35 000 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

L'appel d'offres public (soumission ST-14-04) a été réalisé du 21 février 2014 au 17 mars 2014 inclusivement. Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et quatre (4) entrepreneurs ont déposé des soumissions:

- Catalogna et Frères Ltée
- Construction DJL inc.
- Construction G-nesis inc.
- Construction S. Forget inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
- Les Pavages D'Amour inc.
- Roxboro Excavation inc.
- Sintra inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un carnet des commandes complet, aux délais de livraison hors d'atteinte et un fournisseur agissant comme sous-traitant.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de neuf (9) preneurs de cahier des charges, seuls 4 entrepreneurs ont déposé une soumission conforme incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement plus hauts que notre estimation à l'exception du plus bas soumissionnaire.

Les articles où les hausses sont plus notables se retrouvent dans les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc excluant les travaux connexes soit une hausse de 40% par rapport à l'année 2013.

Nous constatons qu'il y a un écart considérable entre le plus bas soumissionnaire et les autres soumissionnaires plus particulièrement, pour un des articles du bordereau de soumission soit celui des travaux de déblai de roc. Ce dernier affiche une baisse de 40% par rapport aux autres soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingence	Total
1- Roxboro Excavation inc.	2 015 946,71 \$	100 797,34 \$	2 116 744,05 \$
2- Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 226 939,84 \$	111 347,00 \$	2 338 286,84 \$
3- Construction S. Forget inc.	2 372 934,53 \$	118 646,73 \$	2 491 581,26 \$
4- Pavages d'Amour inc.	2 373 382,94 \$	118 654,20 \$	2 492 037,14 \$
Estimation interne	2 017 259,37 \$	100 529,54 \$	2 117 788,91 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			2 359 662,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			11,48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			375 293,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			17,73 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			(1 044,86) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			(0,05) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			221 542,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			9,47 %

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Roxboro Excavation inc." no de licence 1258-2003-97, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 3 mars 2014 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date du 31 octobre 2013, une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0214 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Roxboro Excavation inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les

exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 2 116 744,05 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 35 000 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection d'une partie des trottoirs ou des bordures, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour ce projet, la dépense totale sera assumée à 71,93 % par la DGSRE, 19,65 % par la Division de gestion des actifs de voirie et le coût résiduel de 8,42 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0051

Projet Simon:

Imputation : SIMON

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
1455713001	160 768,36 \$	178 229,85 \$	178 229,85 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0051

Imputation : SIMON

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
1455713002	2 658,28 \$	2 947,00 \$	2 947,00 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de 1 547 749,50 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 396 113,80 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette dépense inclut un montant de 25 175,50 \$ pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses).

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 396 113,80 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION DES ACTIFS DE VOIRIE

La dépense totale sera financée à 19,65 % par la Division gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 422 817,71 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux et 6 877,50 \$ pour les frais incidents. Le coût pour les travaux de pavage est de 312 008,07 \$ et le coût pour les travaux de bordure et trottoir est 103 932,13 \$ (toutes taxes incluses).

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites à même les interventions de la fonction finances et la Direction de la comptabilité et du contrôle financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2014
Fin des travaux : octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction pour
Sylvain Marcoux, ing.
Chef de division Infrastructures

ENDOSSÉ PAR

Claude LACHANCE
Directeur(trice) - trav. pub. en arr. (arr. 60
000)

Le : 2014-03-19



Dossier # : 1140185005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Jessiko inc. pour la construction d'une pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique de Montréal pour une dépense totale de 369 873,09 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public #JAR-2013-11 (12 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 369 873,03 \$, taxes incluses, pour la construction d'une pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique de Montréal, pour comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **Construction Jessiko inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 873,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#JAR-2013-11** ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-28 12:27

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Jessiko inc. pour la construction d'une pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique de Montréal pour une dépense totale de 369 873,09 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) - Appel d'offres public #JAR-2013-11 (12 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal propose un programme de jardinage éducatif pour les enfants de 8 à 15 ans (Jardins-jeunes) depuis soixante-quinze ans. Le site actuel, utilisé pour ce programme et celui du camp de jour du Jardin, a été aménagé en 1991. Depuis quelques années, le Jardin botanique utilisait un chapiteau temporaire en toile (85 mètres carrés) qui était démonté et entreposé pour la période hivernale. Ce chapiteau démontable n'est plus utilisable et est insuffisant pour les 130 jeunes du camp lors d'orages ou de pluies fortes. Ce chapiteau temporaire avait été acheté par le Jardin botanique via son budget d'opération.

La nouvelle pergola est en fait une structure de bois permanente de 340 mètres carrés, soit quatre fois plus grande que l'ancien chapiteau. Cette pergola à aire ouverte va servir exclusivement à la protection des jeunes des conditions climatiques difficiles (orages, pluies fortes et du soleil parfois intense) et tous les équipements ou autres (sacs à dos des jeunes, bureau des animateurs, etc.) seront entreposés dans les cabanons existants déjà prévus à cet usage.

Les *Amis du Jardin botanique* , sensibles à notre œuvre éducative, offrent une contribution de 160 000 \$ qui permettra de réaliser ce projet. La réception d'une première contribution de 100 000\$ a été autorisée par les instances (CE14 0291) le 5 mars 2014. Une contribution additionnelle de 60 000\$ a été offerte et fait l'objet du sommaire décisionnel 1140185004. La ville assumera le reste des coûts pour la réalisation de ce projet, soit d'environ 161 698,71 \$ (avant taxes). La Société a assumé également les frais relatifs aux honoraires professionnels pour la réalisation de celui-ci (plans et devis avec une surveillance professionnelle des travaux).

Étapes terminées	Montants	Date début	Date fin
<ul style="list-style-type: none"> Plans et devis / surveillance (payés par les Amis du Jardin); 	16 188,48 \$	Printemps 2013	Printemps 2014
	-----	28 janvier 2014	18 février 2014

<ul style="list-style-type: none"> Appel d'offres public pour la réalisation des travaux 			
<ul style="list-style-type: none"> Approbation d'une convention pour la réception d'une contribution financière de 100 000\$ des Amis du Jardin botanique; 	100,000 \$		5 mars 2014
Étape faisant l'objet du présent dossier			
<ul style="list-style-type: none"> Octroi du contrat de construction à la firme Construction Jessiko inc. incluant (taxes, contingences et incidences) 	369 873,09 \$	Mai 2014	Nov. 2014
Étape en cours	Coûts	Date début	Date Fin
<ul style="list-style-type: none"> Approbation d'une convention pour la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000\$ des Amis du Jardin botanique 	60,000 \$	Février 2014	Mai 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0291 - 5 mars 2014. Autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique (dossier #113 381 5003).

- CE14 0063 - 22 janvier 2014. Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI à l'Espace pour la vie. (#1130185001)

DESCRIPTION

Le présent sommaire consiste à accorder un contrat à la firme Construction Jessiko inc. pour la construction d'une grande pergola de 340 mètres carrés. Le contrat consiste à la construction des fondations, à l'assemblage des éléments structuraux et architecturaux comme stipulés aux plans et devis publiés lors de l'appel d'offres public du 23 janvier 2014 (voir croquis en pièce jointe). La firme doit également refaire le revêtement de sol sous la pergola en pavé de béton et doit réparer les surfaces gazonnées. Un budget de contingences de 10 % est inscrit au bordereau de soumission, ce budget est surtout requis pour des imprévus relatifs à l'implantation et à la mise en place des fondations de cette structure.

Un budget d'incidences de 37 000 \$ taxes incluses est requis dans le cadre, car les équipes de la Ville doivent déménager les quatre guérites en béton pesant 30 000 kg à l'aide d'une immense grue, revoir les sentiers menant à la nouvelle pergola et revoir certains aménagements paysagers suite à ces travaux. Vous trouverez en pièces jointes des photos montrant la technique de déménagement de ces guérites ainsi qu'un schéma d'implantation du projet.

L'appel d'offres public a été publié le 27 janvier 2014 dans le quotidien "La Presse" ainsi que sur le système électronique SEAO. Les soumissions ont été ouvertes le 17 février 2014 et sont valides pour 120 jours. Les soumissionnaires ont eu 22 jours pour préparer et déposer leur soumission. Nous avons eu 19 preneurs du cahier des charges, douze ont déposé une soumission et l'ensemble des soumissions ont été jugées conformes. Il y a eu trois addenda dans le cadre de cet appel d'offres public pour les raisons suivantes:

<u>Addenda</u>	<u>Date</u>
1 - Fournir aux entrepreneurs des photos du site ainsi qu'une correction dans l'adresse courriel pour ce projet.	Le 29 janvier 2014
2- Répondre à diverses questions d'ordre général.	Le 11 février 2014
3- Répondre à diverses questions techniques mineures.	Le 12 février 2014

Liste des preneurs du cahier des charges :

2633-2312 Québec inc
Afcor Construction inc.
Aménagement Coté Jardin inc.
Armatures Bois-Francis inc.
Axe Construction inc.
Construction Genfor Ltée.
Construction Jessiko inc.
Construction Sojo inc.
Construction Telmosse & Fils inc.
Corporation de Construction Germano
Devcor (1994)
Fabrispec inc.
Goodfellow inc.
Les Construction et Pavage Jeskar inc.
Les Constructions P.R.V. inc.
Les Entreprises Ventec inc.
LV Construction
Norexco inc.
Procova inc.

JUSTIFICATION

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme :

Soumissions conformes	Coût de base	Autre (10% contingences)	Total
1-Construction Jessiko inc..	302 611,90 \$	30 261,19 \$	332 873,09 \$
2-2633-2312 Québec inc	362 171,25 \$	36 217,13 \$	398 388,38 \$
3-Aménagement Côté Jardin inc..	370 757,27 \$	37 075,73 \$	407 833,00 \$
4-Afcor Construction inc.	391 487,69 \$	39 148,77 \$	430 636,46 \$
5-Les constructions P.R.V. inc.	399 325,42 \$	39 932,54 \$	439 257,96 \$
6-Corporation de Construction Germaco	416 903,64 \$	41 690,36 \$	458 594,00 \$
7-Construction Genfor Ltée.	418 738,77 \$	41 873,88 \$	460 612,65 \$
8-9006-9311 Québec inc. (F.A.S.R.S. Devcor(1994))	424 192,22 \$	42 419,22 \$	466 611,44 \$
9-Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	439 089,53 \$	43 908,95	482 998,48 \$
10-Axe Construction inc.	454 146,23 \$	45 414,62 \$	499 560,85 \$
11-Norexco inc.	520 621,75 \$	52 062,18 \$	572 683,93 \$
12-Procova inc.	526 585,50 \$	52 658,55 \$	579 244,05 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	248 243,67 \$	24 824,37 \$	273 068,04 \$
-Coût moyen des soumissions conformes reçues			445 897,68 \$
-Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%)			34 %
-Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (\$)			239 810,83 \$
-Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%)			74 %
-Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$)			59 805,05 \$
-Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%)			22 %
-Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			65 515,28 \$
-Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			20 %

Pour cet appel d'offres, 63 % des preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. L'ensemble des douze (12) soumissionnaires a été jugé conforme. Les autres preneurs du cahier qui n'ont pas déposé une soumission, sont des entreprises ne pouvant effectuer ce type de travaux ou sont des fournisseurs potentiels pour ce projet.

Le devis technique ainsi que l'estimation ont été effectués par une firme externe (Eric Majer architecte). L'écart entre l'estimé du professionnel externe et le plus bas soumissionnaire

s'explique du fait qu'une fois l'estimé complété, il y a eu des modifications des dimensions des supports secondaires et ceux-ci devront être préfabriqués en usine afin de garantir un contrôle sur la qualité des assemblages. L'impact budgétaire pour cette modification est de 38 187 \$ (incluant les taxes et contingences). De plus, ces éléments structuraux supplémentaires ont eu un impact sur les coûts des ancrages (métaux ouvrés) de 13 564 \$ (taxes et contingences incluses). L'écart restant réside en grande partie dans les frais généraux puisque les détails précédents ont également un impact sur ces frais.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), est en règle avec Revenu Québec et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. De plus, l'adjudicataire n'est pas rendu non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville. Le Registre des entreprises non admissibles sera à nouveau validé à l'octroi final du contrat pour nous assurer que l'entrepreneur est toujours conforme. Par ailleurs, l'entreprise Construction Jessiko inc. n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas de telle autorisation dans le cadre d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut attribuable à ce projet, incluant les contingences, les incidences et les taxes, est de 369 873,09 \$. Le contrat à accorder à Construction Jessiko inc. est de 332 873,00 \$ (taxes et contingences incluses). Il s'agit d'un contrat à prix forfaitaire. Un budget d'incidences de 37 000 \$ (taxes incluses) est requis pour le déménagement des guérites en béton, la réfection et le réaménagement de sentiers, ainsi que de faire certains aménagements paysagers autour de cette nouvelle pergola. Le total net pour la réalisation de ce projet est de 321 698,71 \$ et la Société des Amis du Jardin botanique y contribue pour un montant de 160 000 \$.

Le dossier # 113 381 5003 a été approuvé par le CE en date du 5 mars 2014, autorisant une première contribution financière de 100 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal. Un nouveau dossier (#114 018 5004) est en cours d'approbation pour autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000\$ afin de porter la contribution totale à 160 000\$.

Le montant net à emprunter par la ville pour ce projet est donc de 161 698,71\$ étant donné que l'Espace pour la vie récupère 100 % des taxes applicables. Ce projet n'était pas prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) d'Espace pour la vie, mais un autre projet du PTI 2014 a été revu à la baisse, soit le projet "Éclairage et sons dans les serres d'exposition" du Jardin botanique (#123 702 0000), ce qui nous permet de l'inscrire.

Cette dépense sera assumée par la ville centre (161 698.71\$) et avec l'aide de la contribution de la Société des Amis du Jardin botanique (160 000\$). La ville centre assumera le reste du coût de construction du projet dans son programme de PTI. Conformément au dossier # 113 381 5003, la contribution financière devra être traitée comme un dépôt promoteur. Si elle est reçue avant le début des travaux, elle sera déposée dans le 6101-21190 "Dépôts à distribuer" et au moment des travaux, le montant sera comptabilisé au revenu. Lorsque les contrats seront octroyés, les crédits seront installés dans une source de financement au comptant.

Le montant net à imputer au règlement au comptant # 9500998 est de 160 000 \$. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #7712045 est de 161 698.71\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jardins-jeunes est un programme d'éducation à l'environnement. Recyclage, compostage, réutilisation, activités misant sur des valeurs de protection de l'environnement font partie

du quotidien de l'équipe et des participants au programme, de façon à minimiser son impact environnemental. Par exemple, d'anciennes guérites ont été récupérées et réutilisées comme poste de premiers soins et comme local pour le matériel d'animation. On y récupère également l'eau de pluie à l'aide d'une pompe solaire.

Le projet de pergola et les Jardins-jeunes dans l'ensemble répondent aux objectifs suivants du plan de développement durable de la collectivité montréalaise :

- Les Jardins-jeunes sont un lieu de diffusion d'information relative à la biodiversité;
- Les Jardins-jeunes possèdent des infrastructures de captage et de rétention des eaux de pluie;
- Les Jardins-jeunes sont un lieu où se tiennent des actions solidaires en offrant à des groupes d'adultes membres de cuisines collectives l'opportunité d'apprendre à faire pousser des légumes qu'ils cuisineront ensemble.
- Avec son adhésion au programme Camp de jour zéro déchets, les Jardins-jeunes ont implanté des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat doit être donné en mai afin que l'entrepreneur puisse procéder aux commandes des structures préfabriquées en usine. Le délai de fabrication pour ces éléments est de 8 à 12 semaines. Le chantier sur le site du Jardin botanique va débuter après la fermeture des camps de jour soit vers la mi-septembre. Ce calendrier va permettre la tenue du camp été en tout sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public : janvier - février 2014

Octroi du contrat : avril - mai 2014

Période des travaux : mai - nov 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean BOUVRETTE
Chef de section - Division du soutien à la
gestion, Services techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-01

Gilles VINCENT
Chef du jardin botanique

**Dossier # : 1144087001**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station de pompage Mc Tavish. Dépense totale de 230 026,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10123 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 230 026,33 \$, taxes incluses pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station de pompage d'eau potable Mc Tavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Parfait électrique inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 026,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10123 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-04-23 08:15

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1144087001**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station de pompage Mc Tavish. Dépense totale de 230 026,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10123 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station de pompage d'eau potable McTavish est équipée d'une génératrice d'urgence destinée à assurer en tout temps la continuité de service des charges auxiliaires, notamment des équipements dédiés pour la sécurité des personnes advenant des pannes prolongées ou des perturbations sur le réseau industriel d'Hydro-Québec. La génératrice précitée incluant ses équipements connexes est désuète et a atteint sa durée de vie utile. Parallèlement, le personnel d'entretien rencontre régulièrement des problèmes d'approvisionnement à cause de la discontinuité de certaines pièces de rechange. De plus, l'installation pétrolière relative à cette génératrice n'est pas conforme aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et aux normes actuellement en vigueur, notamment CAN/CSA-B139.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public 10123. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site de SÉAO du 28 février au 24 mars 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2014.

Quatre (4) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques.

Addenda	Date d'émission	Description
1	2014-03-11	Remplacer la page 7 sur 9 du formulaire de soumission
2	2014-03-13	Questions / Réponses

3	2014-03-14	Ajouter l'article 27 Dispositions visant à favoriser la transparence aux instructions et renseignements aux soumissionnaires
4	2014-03-20	Questions / Réponses

Les soumissions présentées demeurent valides durant 180 jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 septembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0103 - 19 avril 2012 - Accorder un contrat à Hewitt Équipement limitée pour la fourniture de quatre groupes électrogènes (312.5-500KVA) et d'un banc de charge mobile de 1000 KW pour une somme maximale de 1 373 967,11 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station d'eau potable McTavish. Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Le démantèlement et la disposition de la génératrice désuète incluant ses équipements connexes;
- L'installation, le raccordement, les essais et la mise en service de la nouvelle génératrice de type C9 incluant ses équipements connexes;
- La fourniture, l'installation, les essais et la mise en service d'un réservoir de carburant journalier hors sol à double paroi;
- L'installation, le raccordement, les essais et la mise en service d'un commutateur de transfert automatique avec contournement;
- Les travaux de réparation et d'étanchéisation du plancher de la salle de la génératrice;
- Les essais, la mise en service et la formation du personnel d'exploitation et d'entretien.

Le montant prévu relatif aux travaux supplémentaires représentant 15 % de la valeur du contrat est relié principalement à la complexité de l'installation de certains équipements incluant leurs équipements connexes entre autres les câbles à l'épreuve du feu, les tuyaux d'échappement, le système de ventilation forcée, l'installation pétrolière et l'étanchéisation du plancher de la salle de la génératrice.

Le montant des dépenses incidentes prévu dans le cadre de ce contrat représentant 20 % de la valeur du contrat est relié principalement à la présence d'agent de sécurité à la station de pompage McTavish, la réalisation des études et des simulations, des frais de laboratoire et des frais divers.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer en tout temps l'alimentation des charges auxiliaires notamment qui relèvent de la sécurité des personnes et de se conformer en tout point aux exigences des lois, règlements, codes et normes en vigueur surtout en ce qui a trait à l'alimentation électrique de secours des bâtiments <<CSA 282-09 >>, il est important de procéder aux travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station d'eau potable McTavish.

Suite à l'appel d'offres public 10123, dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièces jointes. Seulement deux (2) entreprises ont déposé une soumission. Les entreprises qui n'ont pas déposé une soumission n'ont pas retourné le formulaire de suivi joint à l'enveloppe de soumission énumérant les raisons et

les motifs qui les ont poussés à ne pas soumettre une soumission à la Ville.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les deux (2) soumissionnaires sont jugés conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Parfait Électrique inc.	169 588,12 \$	25 438,21 \$	195 026,33 \$
La Cie électrique Britton Ltée	476 680,60 \$	71 502,08 \$	548 182,68 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville	252 945,00 \$	37 941,75 \$	290 886,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			371 604,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			90,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			353 156,35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			181,08 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(95 860,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(32,95%)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 32,95 % par rapport à l'estimé réalisé à l'interne. Cet écart est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- Le soumissionnaire a obtenu des prix concurrentiels pour la fourniture des équipements demandés;
- Le soumissionnaire a obtenu des taux horaires compétitifs des sous-traitants spécialisés établis dans la région de Montréal.

La compagnie Parfait Électrique Inc. a présenté la plus basse offre conforme et, de ce fait, il est recommandé de lui accorder le contrat.

L'analyse de la soumission de la compagnie Britton Ltée révèle que le prix soumis est surévalué, voire même démesuré pour certains articles du bordereau de soumission. À titre indicatif, pour la construction de trois socles de béton qui nécessitent approximativement 0,5 m³ de béton et quelques goujons d'ancrage, le soumissionnaire précité a soumis un prix de 17 700,00 \$ malgré que le prix du mètre cube de béton sur le marché oscille entre 200,00 à 240,00 \$.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* .

L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. L'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 195 026,33 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 169 588,12 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 25 438,21 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 230 026,33 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 35 000,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences, telles que des dépenses reliées à la présence d'agent de sécurité à la station de pompage McTavish et des frais de laboratoire.

La dépense de 230 026,33 \$ taxes incluses soit un coût net de 207 490,25 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 165 992,20 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 41 498,05 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	207
Subventions: part Ville de Montréal	166
Emprunt net	41

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle génératrice est certifiée EPA, Tier 3 et, par conséquent, elle émet moins de gaz à effet de serre dans l'environnement que la génératrice actuelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer en tout temps l'alimentation des charges qui relèvent de la sécurité des personnes entre autres l'éclairage de sécurité, l'alarme incendie et l'automate programmable contrôlant le fonctionnement des groupes motopompes advenant une panne ou une perturbation sur le réseau d'Hydro-Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : Juin 2014
- Livraison et début des travaux : Août 2014
- Essais et mise en service : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-10

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

CE : 20.010
2014/05/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134804002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier- Phase 1- Arrondissement de Ville-Marie - pour une somme maximale de 240 000,00\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12995 seul soumissionnaire conforme /Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des services professionnels en archéologie dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier- Phase 1- Arrondissement de Ville-Marie -, pour une somme maximale de 240 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12995 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-15 20:39

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134804002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier- Phase 1- Arrondissement de Ville-Marie - pour une somme maximale de 240 000,00\$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12995 seul soumissionnaire conforme /Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture et du patrimoine, en concertation avec la Direction des grands parcs et du verdissement et la Direction des transports, entreprendra prochainement le réaménagement et la mise en valeur de la rue Saint-Paul. Le programme qui s'inscrit au cœur de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), correspond aux préoccupations énoncées dans le dernier plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, soit :

- prioriser les déplacements des piétons en améliorant les aménagements publics ;
- privilégier le confort, la sécurité et la qualité des aménagements sur les principaux itinéraires piétons du Vieux-Montréal ;
- valoriser les parcours de mise en valeur du patrimoine.

Jusqu'à ce jour, la rue Saint-Paul a été très peu touchée par des interventions. La mise en œuvre du projet, qui prévoit trois phases de réalisation, suppose une reconstruction complète de la chaussée jusqu'aux bâtiments riverains et, avec elle, la modernisation des infrastructures.

La rue Saint-Paul est en effet une des plus vieilles artères du Vieux Montréal. C'est en 1673 que Dollier de Casson, supérieur des Messieurs de Saint-Sulpice, fait marquer par Bénigne Basset, les bornes pour la rue. Le tracé proposé reprend en fait les limites d'un sentier fréquenté depuis la seconde moitié du 17^e siècle. Ce sentier borde alors plusieurs bâtiments, dont l'Hôtel-Dieu érigé vers 1645, la seconde habitation de de Maisonneuve construite vers 1650 ainsi que la première chapelle consacrée à Notre-Dame du Bon-Secours. Quelques bâtiments de prestige sont également érigés au cours de la période française dont le Palais de l'Intendance (1698), à l'emplacement du Marché Bonsecours et le Château Vaudreuil (1724) au sud de la place Jacques-Cartier. L'architecture actuelle de la

rue Saint-Paul est davantage représentative de la seconde moitié du 19^e siècle, période marquée par des commerces, des entrepôts et certaines industries spécialisées.

Au cours des prochains mois sera entreprise la première phase du projet. Les travaux qui s'étendront entre la côte Berri et la place Jacques-Cartier, comprendront également le réaménagement de quelques rues transversales. En conformité avec les plans et politiques, ces travaux requerront plusieurs autorisations et exigences dont un suivi archéologique. L'aire d'étude se trouve en effet à la croisée de plusieurs sites archéologiques. Les zones à explorer dans le cadre de la phase 1 seront les suivantes :

- rue Saint-Paul : entre la rue Saint-Claude et la place Jacques-Cartier ;
- rue du Marché Bonsecours : entre la rue Saint-Paul et la rue de la Commune ;
- rue de Bonsecours : entre la rue Saint-Paul et la rue de la Commune ;
- côte de Berri : entre la rue de la Commune et la rue Champ de Mars ;
- abords du Marché Bonsecours bordant la rue Saint-Paul.

Appel d'offres et octroi du contrat lié au présent dossier

Selon la directive émise par la Direction générale (C-OG-DG-D-12-009), aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise pour le présent dossier puisque le projet est prévu au PTI et que la grille d'évaluation nécessaire à l'évaluation qualitative des soumissions est pré approuvée.

Conformément à cette décision, un appel d'offres public a été publié dans SEAO et le journal La Presse le 10 juin 2013. Après seize (16) jours calendrier alloués pour la période de soumission, le dépôt a été fait le 26 juin 2013. Aucun addenda n'a été émis.

À la suite de l'analyse des soumissions, la firme Ethnoscop a été retenue pour recommandation. L'octroi du contrat a cependant été reporté pour permettre de poursuivre les discussions relatives à la concertation du projet et de préciser le calendrier de mise en oeuvre.

Le calendrier permet maintenant de retenir la firme d'experts en archéologie pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier.

Prévoyant que le délai prévu pour la validité des soumissions (cent-quatre vingt (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions) serait échu, la Ville a demandé avant l'échéance, soit le 5 décembre 2013, à la firme retenue, une lettre d'engagement confirmant les tarifs proposés selon les termes du devis et en conformité avec leur offre de service, en tenant compte des changements au calendrier. Un courriel confirmant cet engagement a été acheminé par le consultant le 11 décembre 2013. Une lettre officielle a par la suite été transmise 17 janvier 2014 et puis renouvelée, à la demande de la Ville, le 4 avril 2014

L'embauche d'une firme professionnelle externe est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque la Ville ne dispose pas des ressources requises pour réaliser ce dernier. L'entente MCC-Ville prévoit que la Ville assure la gestion du choix du consultant, lance l'appel d'offres, procède à l'analyse des soumissions et fait la recommandation d'octroi de contrat conformément aux règles en vigueur.

Étapes en cours de réalisation	Coût	Date de début	Date de fin
---------------------------------------	------	---------------	-------------

Élaboration du concept, plan de géométrie, validations -Phases 1-2-3	N/A (réalisation interne)	Hiver 2014	Début été 2014
Étapes faisant l'objet du présent dossier	Estimation répartition des coûts	Date de début	Date de fin
Travaux préparatoires (bilan et planification des interventions archéologiques à partir des plans et devis)	48 000	Été 2014	Automne 2014
Interventions dans le cadre des travaux de Gaz Métro, Bell Canada, CSEM, égout, aqueduc et revêtements	96 000	Automne 2014	Automne 2016
Analyse des données et production du rapport archéologique	96 000	Automne 2016	Été 2018
Étapes à venir -	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Plans et devis- phase 1	Été 2014	Automne 2014	
Plans et devis- phases 2 et 3	A déterminer	A déterminer	

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG113751003 - 21 septembre 2011 - Autoriser, en vertu de la résolution CE11 1520, une dérogation au gel décrété par le comité exécutif, afin d'accorder un contrat de services professionnels à Atelier B.R.I.C. pour la réalisation d'une étude sur l'évolution et la caractérisation de la rue Saint-Paul, entre les rues McGill et Berri, dans l'arrondissement historique de Montréal, et sur les expériences de piétonnisation en milieu patrimonial, pour un montant de 31 316,84 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir la firme Ethnoscop inc. en vue de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la côte Berri et la place Jacques-Cartier, phase 1.

De façon plus précise, les services demandés consisteront, dans un premier temps, à dresser un bilan des interventions archéologiques réalisées et du potentiel anticipé. Dans un second temps et selon la programmation du projet et les priorités de mise en chantier, le consultant sera amené :

- à proposer un budget et une stratégie d'intervention archéologique pour certains lots de travaux selon les recommandations et les emprises priorisées par l'archéologue de la Ville ;
- à réaliser l'intervention archéologique prescrite ;
- à analyser les données archéologiques recueillies et à rédiger le rapport archéologique conformément aux exigences de la Ville et du MCC.

JUSTIFICATION

Sur deux (2) firmes de consultants preneurs du cahier des charges, une (1) seule offre a été reçue, jugée recevable et analysée. La raison invoquée pour justifier le désistement de l'autre firme mentionne un devis trop contraignant laissant peu de place à l'expérience du consultant. La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Total avec taxes (1)
Ethnoscop inc.	85%	421,27	3 204,56\$
Estimation interne			3 567,20 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			- 362,64\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			- 10,16%

(1) Le total utilisé comme prix pour l'application de la formule prévue à la Loi représente la somme des taux horaires proposés au bordereau de prix avec un facteur multiplicateur, pour chaque activité et chaque poste.

L'estimation des professionnels a été établie selon les taux horaires les plus bas appliqués à des contrats similaires par la Ville de Montréal au cours des deux dernières années, majorés de 30 %. L'écart entre l'estimation et le prix soumis par Ethnoscop inc. dans son offre de services est légèrement supérieur à 10%, s'explique sans doute par l'expérience de la firme dans des contrats similaires réalisées antérieurement et par sa connaissance du territoire visé. La firme Ethnoscop inc. a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 10 juillet 2013 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon la grille tarifaire soumise dans son offre de services (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La valeur maximale du contrat à faire approuver est de 240 000 \$, taxes incluses, somme réservée au PTI 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine. Les services seront rémunérés à partir de la grille tarifaire soumise dans le cadre de l'appel d'offres et selon les taux horaires, postes et activités proposés pour chaque lot de travaux. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur de biens, sites et d'arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels, compétence d'agglomération en vertu du décret 1229-2005.

Le budget nécessaire, 240 000 \$ taxes incluses, est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine dans le volet relié à l'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal. Il est inscrit à la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour lequel le Ministère assumera 50% des coûts, recommandation de crédits: 11-1.2.2.1-058. Conformément au calendrier de réalisation, cette dépense est répartie en pourcentage comme suit:

2014	2015	2016
20 %	40 %	40 %

Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention de la fonction finance.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser l'octroi d'un contrat à Ethnoscop inc. s'élevant à 240 000 \$ taxes incluses, selon les taux horaires précisés dans l'offre de services. Précisons que le mandat ne prévoit pas de dépenses contingentes, supplémentaires ni d'incidences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial de la rue Saint-Paul et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique.

Les travaux des lots auxquels seront rattachées les interventions archéologiques nécessiteront la fermeture temporaire de certaines portions de rues. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts des travaux sur la circulation soient mises en œuvre, un plan de gestion des impacts sera développé de concert avec les intervenants et directions impliqués.

Il est à noter que les travaux des lots auxquels sont rattachées les interventions archéologiques s'inscrivent également dans le calendrier menant au parachèvement du Projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Soulignons que les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques seront prévus le cas échéant dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction qui seront proposés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication appropriée sera développée et mise en œuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques, qui seront réalisés.

Le présent mandat prévoit l'intégration d'un guide interprète dans le cadre de certaines interventions archéologiques ainsi que la réalisation de panneaux d'interprétation en prévision des interventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adjudication du contrat : Fin Mai 2014
- Réalisation des travaux préparatoires : été 2014, automne 2014
- Réalisation des interventions archéologiques dans le cadre des travaux de :
 - Gaz Métro : Automne 2014
 - Bell Canada et CSEM : Printemps et Automne 2015
 - Aménagement surface Berri : Printemps 2015
 - Aménagement surface rue Marché Bonsecours : été 2015
 - Égout-Aqueduc Saint-Paul : Printemps-Automne 2016
 - Aménagement surface rue Bonsecours: Printemps 2016:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Andrés BOTERO)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Mathieu DRAPEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude MORIN
Archéologue, conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Coordination du Vieux-Montréal et
réaménagement du domaine public

Le : 2014-04-04



Dossier # : 1142647002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes , Direction , Relation avec la communauté
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Mme Pascale Leblanc, psychologue - consultante en gestion de la diversité, pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier pour une somme maximale de 94 969.35 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-13485 - Trois (3) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Mme Pascale Leblanc, consultante ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal les services professionnels requis pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier, pour une somme maximale de 94 969.35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 14-13485 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2014-04-16 08:41

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1142647002

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes , Direction , Relation avec la communauté
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Mme Pascale Leblanc, psychologue - consultante en gestion de la diversité, pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier pour une somme maximale de 94 969.35 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-13485 - Trois (3) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014), le SPVM a pris l'engagement de tenir des journées de formation adaptée pour ses unités opérationnelles. En outre, le SPVM est d'avis que la formation adaptée est le moyen le plus efficace pour développer certaines habiletés essentielles à l'exercice de la fonction policière en milieu multiculturel et face à une société en changement comme Montréal. Cette formation doit également transmettre au personnel les connaissances nécessaires à une prise de décision éclairée (connaissance des milieux, compréhension que la couleur de la peau, la religion ou l'orientation sexuelle ne sont pas des indicateurs de délinquance, etc.). De plus, l'intérêt de maintenir les connaissances du personnel en matière de développement des compétences interculturelles se justifie aussi par l'évolution constante du droit et de la jurisprudence rendue en matière de profilage racial et social, dont les principes doivent servir à orienter les interventions policières futures. En 2012 et 2013, les services de Mme Leblanc ont été retenus pour conduire des journées d'échanges sur les relations police citoyens auprès de dix-neuf postes de quartier.

Premier octroi de contrat en semblable matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Mandat de Mme Pascale Leblanc (offre de services et Devis technique et budget sont en pièces jointes):

1- Mise en oeuvre du processus de consultation et de développement des journées: Rencontres impliquant les équipes de mises en oeuvre des journées au sein de chacun des postes de quartier (PDQ) (cadres, agent-conseiller de l'unité Relations avec la communauté, conseiller en concertation, agens sociocommunitaires, patrouilleurs, partenaires...) afin de présenter la consultante, analyser le contexte interne et externe au PDQ, explorer les thèmes et partenaires envisagés pour la journée, présenter les outils d'analyse de besoin et coaching de l'équipe de passation, discuter de l'ébauche de la formation et des outils pédagogiques envisagés, présenter les résultats de l'analyse de besoin, présenter le design ajusté de la formation, faire valider avec les partenaires potentiels...

2- Analyse de besoins, design de la formation, développement des contenus et du matériel pédagogique:

Analyse documentaire du profil du PDQ (profil du quartier), développement des outils d'analyse de besoins, traitement de l'information recueillie, formulation de recommandations quant aux préoccupations à adresser et aux messages-clés à partager, recherche sur la thématique recherchée, développement du design de la formation, ajustement et mise en forme des contenus et du matériel pédagogique.

3- Diffusion de la journée d'échanges:

Mise en place de la logistique liée à l'animation, facilitation du processus, animation des échanges, gestion des résistances auprès des policiers et partenaires, communication avec l'équipe de gestion et ajustement dans l'action au besoin, passation des évaluations.

4- Reddition de comptes de niveau local:

Compilation des évaluations complétées par chaque policier au sein de chaque PDQ, traitement du formulaire de suivi et de rétroaction sur le processus de consultation complété par chacun des PDQ, rencontre «post mortem» au sein de chacun des PDQ.

5- Reddition de comptes de niveau corporatif:

Rapport et rétroaction au niveau corporatif - bilan 2012-2014 avec indicateurs de performance.

- L'appel d'offres sur invitation a été privilégié car le montant de l'estimé net de la ristourne de TPS (100%) et de la ristourne de TVQ (62%) est de 82 360.72\$.
- L'engagement du SPVM dans le plan stratégie en matière de profilage racial et social qui termine en 2014, était de former l'ensemble du personnel policier des trente-trois postes de quartier (PDQ). Entre 2012 et 2013, dix-neuf PDQ ont suivi cette formation, ce contrat vise les quatorze restant.
- Personnel ciblé par cette formation adaptée: 1131 personnes.

JUSTIFICATION

Diffusion de 14 journées de formation par une consultante spécialisée en gestion de la diversité et en relations interculturelles, sur les relations police-citoyens, dont les objectifs sont de:

- Contribuer à renforcer le savoir-être et le savoir-faire des policiers face à certains groupes qu'ils desservent;
- Offrir aux policiers un espace d'échanges afin d'aborder les défis qu'ils vivent dans leur interactions auprès des groupes et partenaires;

- Mieux comprendre certaines réalités, certaines façons de faire et d'être, avec des groupes concernés;
- Permettre aux policiers et équipes de créer et renforcer leurs liens avec les groupes qu'ils desservent.

La formation sera diffusée dans les postes de quartier (PDQ) suivants:

PDQ 1 - Kirkland, PDQ 5 - Dorval, PDQ 11 - NDG, PDQ 12 - Westmount, PDQ 16 - Verdun, PDQ 20 - Centre-Ville Ouest, PDQ 21 - Centre-Ville Est, PDQ 23 - Hochelaga, PDQ 31 - Villeray, PDQ 35 - Petite-Patrie, PDQ 28 - Plateau, PDQ 46 - Anjou, PDQ 48 - Mercier et PDQ 49 - Pointe-aux-Trembles.

Soumissions conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
PASCALE LEBLANC	90,25	14,77	94 969,35 \$	aucun	94 969,35 \$
Dernière estimation réalisée			91 980,00 \$	aucun	91 980,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					2 989,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation x 100</i>					3,25%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					SO
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire x 100</i>					SO

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 94 969.35 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier. Cette dépense sera défrayée par le budget de fonctionnement du Service de police.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette formation permettra de rehausser le niveau de confiance et de connaissances mutuelles police/citoyens, afin d'assurer une prestation de service professionnel et empreinte de sensibilité aux réalités locales. Elle résultera en une meilleure compréhension des besoins des communautés du territoire desservi afin de mieux adresser les réponses aux besoins identifiés, l'adaptation continue des interventions en tenant compte des réalités du quartier, ainsi qu'une plus grande appropriation des défis et enjeux du poste de quartier par le personnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation et mise en oeuvre dès l'obtention de la résolution jusqu'à juin 2014 pour 3 postes de quartier

1. Consultation et mise en oeuvre de juin à septembre 2014 pour 3 postes de quartier
2. Consultation et mise en oeuvre de septembre à décembre 2014 pour 5 postes de quartier
3. Consultation et mise en oeuvre entre novembre 2014 et mars 2015 pour 3 postes de quartier
4. Reddition de compte au niveau corporatif en mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Patricia TEULLET-FEBRES)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GODIN
Assistante administrative - DPIPO pour
Herman Okomba-Debarice, conseiller
stratégique
Relations avec la communauté - DPIPO

ENDOSSÉ PAR

Fady DAGHER
inspecteur-chef police

Le : 2014-04-09

**Dossier # : 1140541009**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01) pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13400 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Groupe-conseil Structura international S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01), pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13400 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-16 16:46

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1140541009**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels au Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01) pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13400 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a sous sa responsabilité 587 structures routières et connexes (réseau artériel et local) tels que ponts, tunnels, viaducs, murs de soutènement, quais de déversement de neige, etc. Ces ouvrages sont des composantes importantes du réseau routier puisqu'ils permettent d'assurer la circulation des personnes et des biens sur l'Île de Montréal. Toutefois, une grande partie de ces ouvrages a été construite il y a plus de 50 ans et subit constamment les effets agressants de son environnement: sels de déglçage, cycles de gel/dégel, augmentation du nombre et du poids des véhicules lourds, impacts de véhicules, etc.

Il incombe à la Division des ponts et tunnels d'assurer le suivi de l'inventaire, de l'inspection et de l'état de ces structures, de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier lorsque des travaux sont requis. Dans ce contexte, chaque année, un programme d'investigation comprenant des inspections et des évaluations est réalisé pour permettre à la Division ponts et tunnels de connaître l'état des ouvrages et d'établir le programme d'intervention et de réfection des ouvrages pour l'ensemble du territoire de la Ville. Les inspections sont d'autant plus importantes qu'elle permettent de déceler des situations problématiques pouvant compromettre la sécurité des usagers.

Étant donné les ressources humaines internes limitées, des inspections et des évaluations doivent être sous-traitées par l'entremise de firmes externes. Un appel d'offres public a été mené par la Direction de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres public porte le numéro 14-13400 et a été publié du 21 janvier 2014 au 26 février 2014. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 37 jours, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les deux cent dix (210) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 24 septembre 2014. Le comité de sélection pour l'analyse des soumissions a eu lieu le 13 mars 2014.

Deux addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- addenda 1 émis le 3 février 2014: report de la date d'ouverture de l'appel d'offres du 5 février 2014 au 19 février 2014 afin que la Direction de l'approvisionnement puisse modifier les clauses administratives et le devis technique;
- addenda 2 émis le 10 février 2014: remplacement des clauses administratives particulières, des formulaires de soumission, du devis technique et de la convention des services professionnels et report de la date d'ouverture de l'appel d'offres du 19 février 2014 au 26 février 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1624 - 3 octobre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ pour la réalisation du programme annuel d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 402 412,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12206 - 8 soumissionnaires, 4 soumissionnaires conformes. / Approuver un projet de convention à cette fin (Projet DPT: 12-10) (1120541013).

CE12 1007 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour réaliser une partie du programme annuel d'inspection et d'évaluation des structures routières et connexes de la Ville de Montréal couvrant une partie de l'année 2012 et les années 2013 et 2014 (1120541010).

CE11 0784 - 1er juin 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à BPR-Infrastructure inc. au montant de 240 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du programme annuel d'inspection et l'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal - Appel d'offres public # 10-11416 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin (1110541004).

CE11 0340 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc. au montant de 280 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du programme annuel d'inspection et l'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal - Appel d'offres public # 10-11416 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin (1100541014).

CE10 1155 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels de deux firmes d'ingénierie pour réaliser le programme annuelle d'inspection et l'évaluation des structures routières et connexes de la Ville de Montréal couvrant les années 2010, 2011 et une partie de 2012 (1100541010).

CM08 0660 - 25 août 2008 - Ponts et tunnels: Sécurité des structures routières, ferroviaires et connexes sur le réseau local des 19 arrondissements - Offre de services professionnels du conseil municipal aux conseils d'arrondissements afin que la Direction des transports/Division ponts et tunnels réalise les inspections 2008 et années subséquentes des structures routières, ferroviaires et connexes relevant de l'autorité municipale et implantées sur le réseau local des 19 arrondissements et les interventions urgentes pouvant en découler - 300 000 \$ en 2008. Coût net pour la Ville: 286 710.96\$ (1080541003).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de services professionnels au Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour réaliser une partie du programme annuel d'inspection et

d'évaluation des structures et, lorsque requis, de préparer les documents nécessaires à la réalisation de travaux de réparation en urgence ainsi que de procéder à la surveillance de ces travaux, pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses. Dans ce contrat, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée prévue du contrat est de 24 mois, soit de mai 2014 à mai 2016.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

JUSTIFICATION

Le programme d'investigation est réalisé en continu tout au long de l'année et les effectifs de la division ponts et tunnels ne sont pas suffisants pour réaliser l'ensemble du programme d'investigation. En effet, au cours des dernières années, l'envergure et le nombre d'investigations ont augmenté. En outre, en 2014, des activités supplémentaires ont été ajoutés au programme afin d'effectuer la sécurisation des structures dans le but de prévenir les chutes de fragments. Dans ce contexte, il est requis que la Division ponts et tunnels dispose en tout temps des services d'une firme externe.

Par ailleurs, puisque les dépenses relatives au contrat qui est en cours présentement avec Cima+ (CE12 1624) s'élèvent à ce jour à 75% du montant total du contrat, il est requis de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat dans les meilleurs délais. Le chevauchement des contrats est requis afin d'assurer la continuité des activités d'inspection.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Groupe-conseil Structura international S.E.N.C.	76,8	3,34	380 100,16 \$	0 \$	380 100,16 \$
SNC-Lavalin inc.	72,3	3,28	373 520,72 \$	0 \$	373 520,72 \$
Cima+	79,5	2,95	439 060,78 \$	0 \$	439 060,78 \$
Roche Ltée., Groupe-conseil	72,2	2,90	421 407,81 \$	0 \$	421 407,81 \$
Cegertec WorleyParsons inc.	75,5	2,90	433 787,74 \$	0 \$	433 787,74 \$
Dessau inc.	79,0	2,84	454 510,55 \$	0 \$	454 510,55 \$
WSP Canada inc.	77,8	2,49	512 496,75 \$	0 \$	512 496,75 \$
Dernière estimation réalisée			512 496,75 \$	0 \$	512 496,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-132 396,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-25,83 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					-6579,44 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-1,73 %

Lors de l'appel d'offres public 14-13400, sept (7) preneurs du cahier des charges sur un total de dix-huit (18) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 39% alors que onze (11) preneurs du cahier des charges sur un total de dix-huit (18) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 61%. Aucun des preneurs du cahier des

charges n'a mentionné les raisons qui l'ont amené à ne pas soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

Il est prévu qu'un (1) seul contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par la Direction de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, le Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. a obtenu la plus haute note finale. Sur les 7 soumissionnaires, 7 ont obtenu une note intérimaire supérieure à la note de passage.

Ces firmes n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Cependant, la Division ponts et tunnels a effectué cette vérification et confirme, à titre de complément d'information, que l'adjudicataire recommandée ne détenait pas cette attestation au moment de la préparation du dossier décisionnel.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale s'élève à un montant de 380 100,16\$, taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par la Division ponts et tunnels, laquelle s'élève à 512 496,75 \$, taxes incluses. La différence est de 132 396,59 \$, soit 25,83%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné, mais plus particulièrement, cet écart s'explique par le fait que l'estimation est basée sur les taux horaires maximums autorisés dans le bordereau de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du contrat de service professionnel s'élève à un montant maximum de 380 100,16 \$ incluant le prix de base des services et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 342 861,09 \$ lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

À titre indicatif, et sujet à changement en fonction des besoins et/ou urgences pouvant survenir, on estime que la dépense sera répartie comme suit:

2014: 228 060,10 \$ (60%)

2015: 152 040,06 \$ (40%)

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre à partir du budget de fonctionnement de la Division ponts et tunnels.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'investigation s'inscrit dans les orientations de la Ville annoncées par le maire le 14 septembre 2011 lorsqu'il a rendu public l'état des structures (ponts et tunnels)

sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Ces orientations visent à assurer le maintien des ouvrages et la sécurité des citoyens.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, les inspections et l'évaluation de plusieurs ouvrages ne pourront être réalisées tel que prévu. Il ne sera alors pas possible de déceler à temps des situations problématiques qui auraient pu être observés lors des inspections et pouvant compromettre la sécurité des usagers. Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 24 septembre 2014, soit la date d'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux

Les fermetures de voies nécessaires pour la réalisation des inspections par les firmes externes sont ponctuelles et de courte durée. Des demandes de permis d'occupation du domaine public seront faites aux arrondissements concernés lorsque requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: mai 2014

Fin du contrat: mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Damien LE HENANFF)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-09

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

Marc SARRAZIN
Chef de division



Dossier # : 1146676002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture urbaine à la firme Groupe IBI/DAA inc., dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 78 667,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-13548 - (8 soumissionnaires, 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI/DAA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture urbaine requis dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 78 159,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 14-13548 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-04-25 14:16

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION **Dossier # :1146676002**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture urbaine à la firme Groupe IBI/DAA inc., dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 78 667,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-13548 - (8 soumissionnaires, 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, nécessitant également des interventions sur les réseaux d'utilité publiques. Le 3 septembre 2013, le Comité de monitoring des projets d'envergure a mandaté la Direction des transports (DT) du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) afin qu'elle amorce les études de faisabilité de la phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, c'est-à-dire le tronçon situé entre les rues Mansfield et De Bleury.

La Ville souhaite profiter de ces travaux importants pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de la rue. Le 27 mars 2014, le comité exécutif a approuvé un projet de convention par lequel la firme Acertys inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public qui débutera ce printemps.

Avant d'entamer la phase d'avant-projet à l'automne 2014, il est prévu d'élaborer différents concepts d'aménagement urbain. Les services professionnels en architecture urbaine sont requis pour soutenir le Comité d'aménagement constitué de professionnels de la Ville. Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 21 mars 2014. La période de soumission était de 17 jours et se terminait le 7 avril 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

La durée de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de trois (3) addenda afin de répondre aux demandes d'information des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
----------------	---------------------	---------

1	2014-03-27	Report de la date d'ouverture des soumissions au 7 avril 2014. Initialement, elle était prévue le 2 avril 2014
2	2014-04-02	Précisions sur les services à rendre
3	2014-04-03	Précisions sur les services à rendre

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0122 - 27 mars 2014 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat de services professionnels en architecture urbaine pour élaborer des concepts d'aménagement urbain du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (de la rue De Bleury à l'avenue Atwater) et des plans schématiques d'aménagement de la phase 1 (tronçon de la rue Sainte-Catherine situé entre les rues De Bleury et Mansfield).

Le mandat se déroulera selon les étapes suivantes :

1. Élaboration de concepts d'aménagement de l'ensemble du projet;
2. Élaboration de plans schématiques d'aménagement de la phase 1;
3. Présentation publique du concept d'aménagement.

La formule de prix applicable pour le présent contrat est celle du taux horaire.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat permettra d'élaborer des concepts d'aménagement urbain du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest et des plans schématiques d'aménagement de la phase 1. Ces livrables sont requis afin d'alimenter le Comité d'aménagement.

Onze (11) firmes ont été invitées à déposer des soumissions et huit (8) ont déposé des soumissions, soit 73%. Sur les huit (8) soumissions, quatre (4) soumissions ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car elles n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Groupe IBI/DAA inc. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Groupe IBI/DAA inc.	82,25	18,44	71 705,88 \$	6 961,74 \$	78 667,62 \$

Provencher Roy Urbanisme inc.	80,00	18,24	71 291,40 \$	6 921,50 \$	78 212,89 \$
Atelier Urban Soland	74,75	17,35	71 913,13 \$	6 981,86 \$	78 894,98 \$
NIPPAYSAGE inc	74,88	16,69	74 822,81 \$	7 264,35 \$	82 087,16 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			91 103,78 \$	8 845,03 \$	99 948,80 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 21 281,18 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 1 00</i>)					- 21%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>)					- 454,73 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					- 0,58%

Le prix de base comprend les honoraires professionnels et les déboursés admissibles. Les déboursés, qui étaient inscrits au bordereau de soumission, représentent 3% des honoraires professionnels. La contingence n'était pas inscrite au bordereau de soumission, elle représente 10% des honoraires professionnels.

Les honoraires, incluant les déboursés, avaient été évalués à 91 103,78 \$ (incluant les taxes). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 21% inférieur à l'estimation interne. L'estimation a été basée sur les tarifs horaires du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.

L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission est dû à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment des soumissions, ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Soulignons que tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La source de financement est le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Le montant total de la dépense est de 78 667,62 \$ (taxes incluses). La totalité de la dépense sera réalisée en 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations qui serviront à l'élaboration des concepts d'aménagement seront développées en concertation avec les parties prenantes et incluront certainement des objectifs durables comme la valorisation des déplacements actifs et le verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif sur la capacité de la Ville à compléter les études de faisabilité selon la planification initiale. Cela retarderait les travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest de façon importante, incluant les travaux de remplacement et de réhabilitation des conduites souterraines, et affecterait la capacité de la Ville à livrer une partie du projet pour les dates attendues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le tableau suivant présente les dates clés de ce mandat.

Étape	Date de début
Lancement du mandat	Mai 2014
Analyse et étude de l'existant	Mai 2014
Élaboration de concepts d'aménagement	Juin 2014
Élaboration des plans schématiques d'aménagement de la phase 1	Juin 2014
Présentation publique du concept d'aménagement	Automne 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah HADIDI
CONSEILLER EN AMENAGEMENT

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-17

Anne BOIVIN
Chef de division - Grands projets portefeuille
3 - Direction des transports

**Dossier # : 1140429001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 17 340 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France et d'une subvention de 17 340 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles pour l'acquisition et le renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal, Océanopolis de Brest). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver deux projets de protocole à cet effet.

Espace pour la vie recommande :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 17 340 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien et d'une subvention de 17 340 \$ provenant de la Société des amis du Biodôme de Montréal (SABM);
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant de 34 680 \$ pour l'organisation de rencontres professionnelles en vue de l'acquisition et du renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal et Océanopolis de Brest), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le chef du Biodôme de Montréal à signer, au nom de la Ville, les protocoles qui confirment la réception des subventions.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-23 08:26

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140429001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 17 340 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France et d'une subvention de 17 340 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles pour l'acquisition et le renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal, Océanopolis de Brest). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver deux projets de protocole à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les institutions scientifiques et culturelles que sont le Biodôme de Montréal (Espace pour la vie, Canada) et Océanopolis de Brest (Brest'Aim, France), offrent toutes deux la possibilité aux visiteurs de découvrir par une pratique immersive la richesse et la diversité du patrimoine naturel. Pour l'une, il s'agit d'appréhender les plus beaux écosystèmes des Amériques (la forêt tropicale humide, les régions subpolaires des Amériques, l'érablière des Laurentides, le golfe du Saint-Laurent) et pour l'autre de s'immerger dans l'univers sous-marin (découverte de la faune et de la flore des océans du monde entier). Leurs missions et leurs objectifs sont donc similaires et pourtant chacune de ces institutions a développé une expertise enviable dans des domaines différents mais complémentaires.

De ce fait, des rapprochements se sont progressivement opérés au fil des ans entre les deux institutions donnant lieu à la rédaction d'un protocole d'entente ratifié fin 2012. Par celui-ci, les deux parties se sont engagées à poursuivre et accroître leur coopération bilatérale dans le domaine de l'environnement, de la recherche et de la diffusion de l'information, scientifique et technique sur une base d'égalité, de réciprocité et d'avantages mutuels.

Pour ce faire, il a été décidé conjointement d'organiser des rencontres professionnelles bilatérales pour l'acquisition et/ou le renforcement de connaissances des membres des deux institutions, en matière de savoirs scientifiques et techniques (garde en captivité d'organismes vivants, recherche), de développement des publics et d'éducation et enfin de service à la clientèle.

Ce protocole d'entente entre les deux institutions n'est cependant pas assorti d'un budget de fonctionnement interne dédié. Chacune des deux institutions doit trouver un financement auprès d'organismes subventionnaires afin de mettre en œuvre les échanges pour leurs équipes prévus par cette entente. Ainsi, le Biodôme s'est tourné vers le Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada - France (PAM-ACF) et vers la Société des amis du Biodôme

de Montréal (SABM) afin d'obtenir une contribution financière aux frais de stages professionnels. Tant la partie canadienne, via le Programme d'aide aux musées, que la partie française de l'ACF ont confirmé à la fin octobre 2013 le financement demandé pour les années 2014 et 2015. Le décret du Gouvernement du Québec permettant à la Ville de Montréal (Biodôme) d'accepter cette subvention a été ratifié par le conseil des ministres le 5 mars 2014. Pour sa part, la SABM a confirmé sa subvention en janvier 2014, après que son conseil d'administration ait adopté une résolution à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13 0357 (27-03-2013) - autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet (1130429001).

CE 13 0096 (30-01-2013) - approuver un protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre Brest'aim, Société anonyme d'économie mixte (Océanopolis) de Brest et la Ville de Montréal (Espace pour la vie) (1120429003).

CE10 0823 (02-06-2010) - approuver le renouvellement du projet de protocole de collaboration scientifique et technique dans le domaine muséal entre le Muséum national d'histoire naturelle de la Ville de Paris et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans (1100186001).

CE09 2073 (09-12-2009) - accepter la subvention de 22 850 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme d'aide aux musées (Accord Canada-France) pour le projet d'échanges entre les Muséums nature de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (109060005).

CM07 0851 (17-12-2007) - accepter une subvention de 14 947 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France (ACF) pour le projet d'échanges entre les Muséums nature de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et accorder un budget additionnel équivalent au montant de la subvention (1070610001).

DESCRIPTION

Objectif général

Le projet pour lequel Espace pour la vie a sollicité la contribution financière du PAM-ACF et de la SABM vise à favoriser l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques liées aux fonctions muséales en permettant à des membres du Biodôme de Montréal et d'Océanopolis de Brest de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences en s'appuyant sur des exemples concrets propres à chacune des institutions visitées.

Ces rencontres prendront la forme de stages de formation et d'échanges professionnels franco-canadiens répartis sur deux années (2014-2015) et se déroulant au Biodôme de Montréal et à Océanopolis de Brest. L'objectif principal sera le transfert de compétences de gestion et de compétences techniques et d'expertises scientifiques entre les deux institutions.

Chacun des stages impliquera du personnel du Biodôme (gestionnaires, animaliers, aquaristes, personnes en charge du développement des publics, des programmes éducatifs et du service à la clientèle, chercheurs) ainsi que leurs homologues au sein d'Océanopolis. Ils donneront lieu, le cas échéant, à la rédaction de comptes-rendus qui pourront par la suite être diffusés au sein des deux établissements partenaires.

Programme d'échanges :

Le programme d'échanges interinstitutionnel prévoit des missions d'au plus trois personnes, l'une au printemps (mai ou juin) et l'autre à l'automne (septembre ou octobre), pour chacune des institutions et à chacune des années 2014 et 2015.

JUSTIFICATION

En matière muséologique les institutions doivent constamment se renouveler et évoluer afin d'être à la fine pointe des nouveautés et conserver sa capacité attractive auprès du public. Nous sommes convaincus que la coopération et l'échange d'informations entre institutions évoluant dans des milieux culturels différents (ici l'Amérique du Nord et l'Europe) est un avantage mutuel, aux niveaux organisationnel, national et international.

Bien qu'ayant des missions et des objectifs communs (ex. préserver le patrimoine naturel en reconnectant l'humain à la nature), le Biodôme de Montréal et Océanopolis de Brest ont chacun développé une expertise dans des domaines différents mais complémentaires. Par le passé, des échanges entre professionnels des 2 institutions (ex. aquaristes, horticulteurs, scientifiques) ont nourri les savoirs individuels et collectifs. Pour poursuivre et accroître cette collaboration bilatérale, le Biodôme et Océanopolis ont décidé d'établir un cadre formel de collaboration et d'échanges donnant lieu à la signature en 2012 d'un protocole d'entente entre les deux établissements. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet d'organiser des formations bilatérales s'appuyant sur des exemples concrets.

Les équipes du Biodôme (personnel animalier, horticulteurs, scientifiques, personnel en charge des programmes éducatifs et du service à la clientèle) bénéficieront directement des résultats du projet à savoir l'assimilation de savoirs scientifiques et techniques, individuels et collectifs, apportés par les membres d'Océanopolis. Grâce à l'expertise de l'équipe française, de nouvelles espèces d'invertébrés et de poissons pélagiques pourront, par exemple, être introduites dans les bassins du Biodôme. La programmation éducative se verra également bonifiée et renouvelée avec l'organisation d'actions communes et ponctuelles résultant de la réflexion entre les deux établissements. Le service à la clientèle quant à lui pourra être considérablement amélioré, grâce aux échanges d'expériences, et ce pour qu'il corresponde au mieux aux attentes des visiteurs (en constante évolution). Les comptes-rendus issus de ces rencontres pourront être largement diffusés au sein de nos équipes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le type de financement disponible au Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada – France (PAM-ACF) prévoit de couvrir en partie les dépenses en territoire canadien c.-à-d. les dépenses des employés du Biodôme au Québec (billets d'avion) et les dépenses des employés d'Océanopolis au Québec (per diem durant le séjour à Montréal). La contrepartie française fournira le support financier pour les dépenses des employés du Biodôme et d'Océanopolis en territoire français.

Les sommes d'argent obtenues grâce à la contribution du PAM-ACF seront intégrées au budget de fonctionnement de l'institution dans un code budgétaire dédié. Cependant, les règles de financement du PAM-ACF font en sorte que seulement 50 % des dépenses peuvent être couvertes par cette subvention. Les institutions doivent trouver auprès d'autres organismes subventionnaires la contrepartie financière du PAM-ACF. Ainsi, le Biodôme s'est tourné tout naturellement vers la Société des amis du Biodôme (SABM) pour compléter le financement du programme de stages de formation. La SABM a elle aussi confirmé son appui financier à ce projet. Les sommes d'argent obtenues grâce à la contribution de la SABM seront elles aussi intégrées au budget de l'institution selon les mêmes modalités.

Frais liés aux déplacements et à l'hébergement en territoire canadien	N^{bre} de participants	Total des déboursés	Obtenu du PAM-ACF	Obtenu de la SABM
--	--	----------------------------	--------------------------	--------------------------

2014				
Billets d'avion 2014 (Québécois à Brest)	6	9 000 \$	4 500 \$	4 500 \$
Per diem 2014 (Français à Montréal)	6	8 340 \$	4 170 \$	4 170 \$
2015				
Billets d'avion 2015 (Québécois à Brest)	6	9 000 \$	4 500 \$	4 500 \$
Per diem 2015 (Français à Montréal)	6	8 340 \$	4 170 \$	4 170 \$
Totaux		34 680 \$	17 340 \$	17 340 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de stages professionnels entre le Biodôme et Océanopolis s'inscrit dans le plan de développement durable de la collectivité montréalaise ainsi que dans la démarche d'action locale pour la biodiversité. Montréal s'est jointe à cette démarche en 2010. Celle-ci vise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action local sur la biodiversité.

Dans ce contexte, ce projet de stages professionnels contribuera à la révision de nos façons de voir et de faire en les comparant avec celles de nos collègues d'Océanopolis de Brest ou permettra de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour améliorer nos capacités à mieux préserver les ressources (ex. eau potable) et la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation d'accepter les subventions du PAM-ACF et de la SABM est accordée, elle permettra d'aller de l'avant avec un programme d'échange d'expertise qui sera bénéfique pour le Biodôme de Montréal et son personnel. Cela permettra notamment d'innover en matière de garde en captivité, d'accueil du public et des produits éducatifs offerts à ce public ainsi qu'en matière de recherche scientifique ayant des retombées tant pour nos collections vivantes que pour notre rayonnement dans la communauté.

Si l'autorisation d'accepter les subventions du PAM-ACF et de la SABM n'est pas accordée, cela empêchera le Biodôme de bénéficier pleinement de l'entente cadre conclue avec Océanopolis privant ainsi l'institution de retombées positives tant pour le personnel que pour le public et la communauté.

Si l'autorisation d'accepter les subventions du PAM-ACF et de la SABM était retardée, cela empêcherait les équipes du Biodôme de participer aux premiers stages professionnels à Océanopolis prévus pour mai-juin 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue.

Advenant toute promotion ou publicité concernant les activités appuyées par la présente entente de la subvention du Programme d'aide aux musées, notre organisation s'engage à faire état publiquement de l'aide financière reçue du Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada – France de Patrimoine Canada et de la SABM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour les missions impliquant du personnel du Biodôme

Activité 1 : mai ou juin 2014

Semaine de formation à Océanopolis de Brest :

- développement et mise en valeur d'une représentation d'écosystème pélagique et d'écosystème de petits invertébrés benthiques, l'exemple d'Océanopolis;

- développement d'activités conjointes en matière de garde en captivité d'organismes aquatiques et d'animation scientifique. Identification de pistes de collaboration en matière de recherche.

Activité 2 : septembre ou octobre 2014

Semaine de formation à Océanopolis de Brest :

- poursuite du développement d'activités conjointes en matière de garde en captivité d'organismes aquatiques;
- poursuite du développement d'activités conjointes en matière d'animation scientifique. développement des pistes de collaboration en matière de recherche.

Activité 3 : mai ou juin 2015

Semaine de formation à Océanopolis de Brest :

- l'accueil du public (éduquer, informer, recevoir et orienter le visiteur), l'exemple d'Océanopolis.

Activité 4 : septembre ou octobre 2015

Semaine de formation à Océanopolis de Brest :

- poursuite du développement d'activités conjointes en matière de garde en captivité d'organismes aquatiques, d'animation scientifique, de service à la clientèle et de recherche.

Le détail du contenu des stages et les dates exactes seront discutés dans les prochaines semaines entre la direction du Biodôme et la direction d'Océanopolis et sont sujets à des ajustement mineurs au cours des deux années du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable :

Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles (Robert S SMITH)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT
Chef de division Collections Vivantes et
Recherche

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
Chef du Biodôme

Le : 2014-03-17



Dossier # : 1140185004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ portant la contribution totale à 160 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes à l'automne 2014 dans le cadre d'un projet de PTI. Approuver le projet d'addenda 1 de la convention, amendée à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ portant la contribution totale à 160 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles décrits au projet de convention et devant être complétés avant le 30 novembre 2014, soit la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au Jardin botanique ;
2. d'approuver le projet d'addenda 1 de la convention, amendée à cette fin, intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 60 000 \$;
4. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-28 09:30

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1140185004**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ portant la contribution totale à 160 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes à l'automne 2014 dans le cadre d'un projet de PTI. Approuver le projet d'addenda 1 de la convention, amendée à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal propose un programme de jardinage éducatif pour les enfants de 8 à 15 ans (Jardins-jeunes) depuis soixante-quinze ans. Le site actuel, utilisé pour ce programme et celui du camp de jour du Jardin, a été aménagé en 1991. Depuis quelques années, le Jardin botanique utilisait un chapiteau temporaire en toile (85 mètres carrés) qui était démonté et entreposé pour la période hivernale. Ce chapiteau démontable n'est plus utilisable et est insuffisant pour les 130 jeunes du camp lors d'orages ou de pluies fortes. Ce chapiteau temporaire avait été acheté par le Jardin botanique via son budget d'opération.

La nouvelle pergola est en fait une structure de bois permanente de 340 mètres carrés, soit quatre fois plus grandes que l'ancien chapiteau. Cette pergola à aire ouverte va servir exclusivement à la protection des jeunes des conditions climatiques difficiles (orages, pluies fortes et du soleil parfois intense) et tous les équipements ou autres (sacs à dos des jeunes, bureau des animateurs, etc.) seront entreposés dans les cabanons existants déjà prévus à cet usage.

Le financement de la construction d'une grande pergola aux Jardins-jeunes devait être trouvé. Les *Amis du Jardin botanique*, sensibles à notre œuvre éducative, offrent une contribution additionnelle de 60 000 \$ portant leur contribution globale à 160 000 \$ pour permettre la réalisation du projet et compenser l'augmentation des coûts. En effet, suite à l'ouverture des soumissions pour l'octroi du contrat de construction (sommaire no 1140185005), il a été constaté que suite à des modifications des dimensions des supports secondaires, ces derniers devront être préfabriqués en usine, ce qui occasionne un impact budgétaire plus important que prévu. Les détails et précisions de cet octroi sont présentés au sommaire décisionnel 1140185005, présenté en même temps que le présent dossier.

Étapes terminées	Montants	Date début	Date fin
• Plans et devis / surveillance	16 188,48 \$	Printemps 2013	Printemps 2014
	-----	28 janvier 2014	18 février 2014

(payés par les Amis du Jardin) • Appel d'offres public pour la réalisation des travaux			
• Approbation d'une convention pour la réception d'une contribution financière de 100 000\$ des Amis du Jardin botanique	100,000 \$		5 mars 2014
Étapes faisant l'objet du présent dossier			
• Approbation d'une convention pour la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000\$ des Amis du Jardin botanique	60,000 \$	Février 2014	Mai 2014
Étapes en cours	Coûts	Date début	Date Fin
• Octroi du contrat de construction à la firme Construction Jessiko inc. (incluant taxes, contingences et incidences)	369 873,09 \$	Mai 2014	Nov 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0291 - 5 mars 2014. Autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de réalisation d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique (# 113 381 5003).
- CE14 0063 - 22 janvier 2014. Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI à l'Espace pour la vie. (#1130185001)

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à approuver le projet de convention amendée pour la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ des Amis du Jardin botanique portant leur contribution globale à 160 000 \$. Les *Amis du Jardin botanique* assument aussi les frais de services professionnels pour la réalisation de ce projet au montant de 16 188,48 \$. Cette contribution financière additionnelle de 60 000 \$ a été accordée à la Ville de Montréal sur résolution du Conseil d'administration des *Amis du Jardin botanique de Montréal* en date du 21 mars 2014.

JUSTIFICATION

Un protocole d'entente doit être signé entre cette société et la Ville de Montréal pour confirmer les modalités de cette contribution financière. Cette contribution additionnelle va permettre de donner une installation permanente sécuritaire pour les jeunes fréquentant notre camp de jour estival et permettra de réduire les coûts de réalisation de ce projet pour la Ville de Montréal.

Puisque le site du Jardin botanique de Montréal est inscrit auprès de l'arrondissement comme un site significatif, il est requis lors de travaux de ce type qu'un permis soit demandé. Parfois, dans des cas comme celui-ci, l'administration de l'arrondissement désire soumettre à son CCU le projet pour commentaires et approbation. Aucun règlement particulier n'est requis pour celui-ci puisque le projet a reçu son approbation du CCU ainsi que son permis de construction (voir pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale d'un montant de 160 000 \$ sera effectuée en un seul versement à la date fixée dans le protocole d'entente. Le montant total sera transféré dans un budget PTI spécifique à ce projet au Jardin botanique. Ce projet n'était pas prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) d'Espace pour la vie, mais un autre projet du PTI 2014 a été revu à la baisse, soit le projet d'ajout d'éclairage et de son dans les serres d'exposition du Jardin botanique, ce qui nous permet de l'y inscrire.

Cette dépense sera assumée par la ville centre et avec l'aide de la contribution des Amis du Jardin botanique. La ville centre assumera le reste du coût de construction du projet dans son programme de PTI.

Le coût net du projet est de 321 698,71 \$ et avec la contribution totale de la Société des Amis du Jardin botanique, la Ville va donc assumer l'autre moitié du coût du projet soit 161 698,71 \$.

- Sous-projet : 1437004100 - Jardin botanique - Pergola sur le site des Jardins-jeunes
- Projet Simon : 152560

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jardins-jeunes est un programme d'éducation à l'environnement. Recyclage, compostage, réutilisation, activités misant sur des valeurs de protection de l'environnement font partis du quotidien de l'équipe et des participants au programme, de façon à minimiser son impact environnemental. Par exemple, d'anciennes guérites ont été récupérées et réutilisées comme poste de premiers soins et comme local pour le matériel d'animation. On y récupère également l'eau de pluie et cette eau est pompée à l'aide d'une pompe solaire.

Le projet de pergola et les Jardins-jeunes dans l'ensemble répondent aux objectifs suivants du plan de développement durable de la collectivité montréalaise :

- Les Jardins-jeunes sont un lieu de diffusion d'information relative à la biodiversité;
- Les Jardins-jeunes possèdent des infrastructures de captage et de rétention des eaux de

pluie;

- Les Jardins-jeunes sont un lieu où se tiennent des actions solidaires en offrant à des groupes d'adultes membres de cuisines collectives l'opportunité d'apprendre à faire pousser des légumes qu'ils cuisineront ensemble.

- Avec son adhésion au programme Camp de jour zéro déchets, les Jardins-jeunes ont implanté des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la sécurité des enfants des Jardins-jeunes et du Camp de jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public : janvier - février 2014

Octroi du contrat : avril - mai 2014

Période des travaux : mai - nov 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean BOUVRETTE
Chef de section - Division du soutien à la
gestion, Services techniques

ENDOSSÉ PAR

Gilles VINCENT
Chef du jardin botanique

Le : 2014-04-17

CE : 20.017
2014/05/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1146646003**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement pour un terme de dix (10) ans soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2023, du bail par lequel la Ville loue un terrain du CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom parc-nature du Ruisseau-De Montigny, et ce, au montant total de 72 284,80 \$ taxes incluses pour le terme, tel montant devant être ajusté en fonction de la clause « Taxes » du bail daté du 1er janvier 2004 en ce qui concerne les taxes municipales et scolaires. N/Réf. : 27-026-107-00

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du bail, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par lequel la Ville de Montréal loue du CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, un terrain situé dans l'emprise de la voie ferrée à des fins de lien cyclable au parc-nature du Ruisseau - De Montigny près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 72 284,80 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail et selon l'offre de renouvellement du CN datée du 16 janvier 2014;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant total de 72 284,80 \$ taxes incluses.

Signataire :

Sylvie DESJARDINS

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1146646003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement pour un terme de dix (10) ans soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2023, du bail par lequel la Ville loue un terrain du CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom parc-nature du Ruisseau-De Montigny, et ce, au montant total de 72 284,80 \$ taxes incluses pour le terme, tel montant devant être ajusté en fonction de la clause « Taxes » du bail daté du 1er janvier 2004 en ce qui concerne les taxes municipales et scolaires. N/Réf. : 27-026-107-00

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, la Ville de Montréal signait de gré à gré avec le CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), un bail d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 pour la location d'une parcelle de terrain désignée comme étant une partie du lot 1 005 865 du cadastre du Québec, à des fins de maintenir un lien cyclable au parc-nature Ruisseau-De Montigny situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. En 2009 cette entente a fait l'objet d'un renouvellement pour un terme de cinq (5) ans du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Le présent sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, pour approbation, l'offre de renouvellement du CN datée du 16 janvier 2014 ci-annexée par laquelle la Ville loue ce terrain du CN pour un terme de dix (10) ans, aux mêmes conditions que le bail principal, sauf quant au loyer qui est augmenté suivant les termes de l'offre de renouvellement du CN.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1257- 24 août 2009- D'autoriser le renouvellement du bail par lequel la Ville loue un terrain de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour une piste cyclable située dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour un terme

de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.
 CE05 0899 - 18 mai 2005 - D'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), un terrain pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2004, aux fins du passage d'un sentier multifonctionnel dans l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de Ruisseau-De Montigny, moyennant un montant forfaitaire de 2 000 \$, plus les taxes applicables, représentant le loyer.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à renouveler pour un terme de dix (10) ans soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023, le bail par lequel la Ville loue un terrain d'une superficie approximative de 766,4 m² du CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada), à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom parc-nature du Ruisseau-De Montigny, et ce, au montant total de 72 284,80 \$ taxes incluses pour le terme, tel montant devant être ajusté en fonction de la clause « Taxes » du bail daté du 1^{er} janvier 2004 en ce qui concerne les taxes municipales et scolaires.

Lors de la réception d'un avis de résiliation écrit, la résiliation peut être exercée dans un délai de trente (30) jours, si le terrain était requis par les propriétaires à des fins d'opérations ou de sécurité ferroviaire.

S'il y a lieu, les taxes, cotisations et impositions, de quelque nature qu'elles soient, seront à la charge de la Ville.

JUSTIFICATION

La DSTI est favorable à recommander le présent renouvellement du bail conclu avec le CN (Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada) pour le terrain précité, afin de faciliter les allées et venues de part et d'autre d'un tunnel sous la voie ferrée, qui constitue une voie de passage nécessaire pour assurer le lien continu de l'itinéraire du sentier multifonctionnel situé dans l'emprise de la voie ferrée, près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon.

En 2004, le secteur aux abords du Ruisseau-De Montigny a été identifié comme l'un des dix écoterritoires de la PPMVMN (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels). De nombreuses acquisitions de terrains et ententes ont été réalisées pour assurer une protection adéquate de cet écoterritoire, concrétisant par le fait même la création du parc-nature du Ruisseau-De Montigny. Un des objectifs identifiés à la PPMVMN pour cet écoterritoire est de créer un parc linéaire entre le lac de rétention d'Anjou et la rivière des Prairies. Le passage dans l'emprise du CN constitue une voie obligatoire de passage pour assurer le lien continu de l'itinéraire du sentier multifonctionnel.

La DSTI n'a pu procéder au renouvellement avant l'échéance du précédent terme n'ayant reçu l'offre du CN qu'en janvier 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :

Terrain - superficie locative 766,4 m ²	1 ^{er} janvier 2014 - 31 décembre 2018 (5 ans)	1 ^{er} janvier 2019 - 31 décembre 2023 (5 ans)	Total (terme 10 ans)
Loyer annuel	4 557,00 \$	5 179,00 \$	48 680,00\$
Taxes municipales	1 143,00 \$	1 143,00 \$	11 430,00 \$

Taxes scolaires	276,00 \$	276,00 \$	2 760,00 \$
Loyer annuel total avant taxes	5 976,00 \$	6 598,00 \$	62 870,00 \$
TPS - 5%	298,80 \$	329,90 \$	3 143,50 \$
TVQ - 9,975 %	596,11 \$	658,15 \$	6 271,30 \$
Loyer annuel total incluant taxes	6 870,91 \$	7 586,05 \$	72 284,80 \$
Ristourne de TPS	(298,80) \$	(329,90) \$	(3 143,50) \$
Ristourne de TVQ (62,8% de la TVQ)	(374,36) \$	(413,32) \$	(3 938,40) \$
Loyer annuel net	6 197,75 \$	6 842,83 \$	65 202,90 \$

La dépense de loyer unitaire est fixe pour chacune des périodes de cinq (5) ans.

Les dépenses pour les taxes municipales et scolaires pour le terme de 10 ans seront ajustées annuellement selon les coûts réels.

La dépense totale de loyer pour le terme de 10 ans est de 72 284,80 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie pour les citoyens de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier empêcherait la Ville de maintenir et d'assurer le lien continu du sentier multifonctionnel au parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'a pas lieu de procéder à une opération de communication dans le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail CE : 14 mai 2014

Ce renouvellement de bail est sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), puisqu'il a une durée de dix (10) ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Normand VAILLANCOURT)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Roxanne LESSARD)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe TURIN
charge de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-03-24



Dossier # : 1146355001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM), LT05, IFR-01374.

Il est recommandé :
d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du réaménagement du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société des Transports de Montréal situé au 55 rue Legendre.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2014-03-26 14:51

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1146355001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM), LT05, IFR-01374.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) prévoit réaliser la réfection du stationnement de ses employés au Complexe Legendre situé au 55, rue Legendre (LT05). L'état actuel de la chaussée exige une réfection complète. La STM profite donc de ces travaux pour modifier la géométrie de ces espaces de stationnement et la construction d'un nouveau système de drainage incluant un système de rétention des eaux pluviales. Les travaux relatifs à la construction d'un système de rétention, y compris les raccordements aux réseaux d'égout municipaux, sont visés par l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dont un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est exigé au maître de l'ouvrage ou son représentant. Selon l'article 32, toute demande d'autorisation doit être accompagnée d'une attestation du greffier de la municipalité indiquant que cette dernière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 090196 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser le réaménagement d'une aire de stationnement extérieure au centre de transport Legendre situé au 55, rue Legendre Est - Lot 4122349 du Cadastre du Québec - Zone 0420..

DESCRIPTION

- Les travaux suivants font partie du projet de la STM :
- Travaux de démolition du pavage et de la fondation granulaire;
 - Mise en place d'un nouveau système d'éclairage;
 - Réaménagement des cases de stationnement;
 - Mise en place de dalles de béton dans les aires de circulation des autobus;

- Réaménagement de l'accès à la garderie;
- Mise en place d'une clôture ornementale;
- Mise en place d'un nouveau système de drainage avec système de rétention en conduites et en surface;
- Mise en place d'îlots de verdure;
- Approche de développement durable par le recyclage des matériaux de fondation;
- Mise en place de cases de stationnement pour le covoiturage;
- Mise en place d'un nouveau pavage incluant le marquage de la chaussée.

JUSTIFICATION

Les travaux décrits sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), laquelle est subordonnée par la délivrance de la Ville de Montréal d'une attestation de non-objection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La STM prévoit dans son projet la réutilisation des matériaux de la fondation de son stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact causé par un report ou un refus du présent dossier retarderait la délivrance de l'autorisation par le MDDEFP et par conséquent, retarderait le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sans objet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Jacques BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Pierre ALARIE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Brahim AMAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jasmin FOURNIER
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-05

Jocelyn JOBIDON
Chef de division études techniques



Dossier # : 1140942004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM et appuyer l'élection de MM. Claude Dauphin, maire de Lachine, Michel Bissonnet, Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, respectivement à titre de président sortant et membres au sein du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2014-2015 - Montant estimé : 5 042,40 \$

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le 77e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, à Niagara Falls, de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent;- montant estimé 5 042,40 \$ (2 personnes);
2. d'appuyer l'élection de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de président sortant et membre du Conseil national d'administration ainsi que de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2014-2015 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
3. d'accorder des avances de fonds aux montants de 2 521, 20 \$ à M. Michel Bissonnet et de 2 521,20 \$ à M. Maurice Cohen.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-04-15 17:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140942004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 77e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM et appuyer l'élection de MM. Claude Dauphin, maire de Lachine, Michel Bissonnet, Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, respectivement à titre de président sortant et membres au sein du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2014-2015 - Montant estimé : 5 042,40 \$

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le Conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le Conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se réunissent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au Conseil national d'administration qui les examine et les adopte.

Tous les postes au Conseil d'administration de la FCM, sauf les représentants nommés par les membres affiliés et le président sortant, sont comblés chaque année par voie d'élection, comme le prévoient les règlements de la FCM, pendant le congrès annuel. Le congrès annuel de la FCM offre aux délégués membres l'occasion de débattre et de voter sur les orientations de la prochaine année.

Le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président et le troisième vice-président sont élus par l'ensemble des membres. M. Claude Dauphin occupe actuellement le poste de président et occupera celui de président sortant au cours du mandat 2014-2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont 3 pour la Ville de Montréal.

Le 77e Congrès annuel et salon professionnel, qui aura lieu du 29 mai au 2 juin 2014, sera l'occasion de tenir l'Assemblée générale annuelle suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM.

Il est à noter que le Caucus des maires des grandes villes (CMGV) tiendra sa réunion le 29 mai. Le Caucus, auquel participent les maires des 22 plus grandes villes canadiennes, se réunit deux à trois fois par année, pour discuter des questions communes et pour soutenir le renforcement des priorités de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts établies par le Conseil national d'administration.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance (infrastructures, habitation, transport, fiscalité, environnement, accords économiques internationaux, participation des femmes). La participation des élus permet de défendre activement les intérêts montréalais. Les organisateurs du congrès s'efforcent d'élaborer un programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

Élection des membres représentant la Ville de Montréal

La Ville de Montréal a trois postes désignés au Conseil d'administration de la FCM. Au cours des quatre dernières années, M. Claude Dauphin a occupé les trois vice-présidences et le poste de président. Cette présence à la table des officiers conférait ainsi un poste supplémentaire à Montréal. Il a alors été décidé de "prêter" un des quatre postes à une autre municipalité pour accroître la participation des villes du Québec à la FCM. Cette année, la Ville de Montréal reprendra ses trois postes désignés qui seront occupés pour le mandat 2014-2015 par MM. Michel Bissonnet, Maurice Cohen et Mme Marie-Ève Brunet.

M. Claude Dauphin est actuellement président de la FCM, membre du Conseil national d'administration, membre du comité exécutif et de la table des Officiers. Lors du congrès à Niagara Falls, il deviendra président-sortant de la FCM, pour la durée du mandat 2014-2015. MM. Bissonnet et Cohen, quant à eux, se feront réélire aux postes d'administrateurs au Conseil national d'administration. Mme Marie-Ève Brunet débutera son mandat dès le 3 juin et assistera au premier Conseil d'administration de septembre 2014, à Saguenay.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.	2 521,20\$

Eng.gestion: 140415MB- Michel Bissonnet	
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000	2 521,20 \$
Activité de fonctionnement-Général-Ville de Montréal-Budget régulier-Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement-Non-admissible à la loi 90.	
Eng.gestion: 140415MC- Maurice Cohen	
Total des dépenses	5 042,40 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina MARTIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-11

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)



Dossier # : 1141005002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Achuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal et la ville de Montréal-Est.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- D'autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30.
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Achuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite Patrie, Le Plateau Mont-Royal et la ville de Montréal-Est.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-15 22:05

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1141005002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie, Le Plateau Mont-Royal et la ville de Montréal-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois depuis 1967. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

En 1986, le Tour de l'Île se positionne le premier dimanche de juin, journée internationale de la bicyclette. Sans médaille, chronomètre ou champion, le Tour de l'Île de Montréal devient un événement de masse. Au cours des années 1990, l'engouement des citoyens est spectaculaire : pas moins de 45 000 personnes, de partout au Québec, s'inscrivent en dix jours! Aujourd'hui, force est de constater l'impact qu'a eu l'événement sur le rayonnement de la ville de Montréal et sur le développement d'une véritable culture du vélo à travers tout le Québec; culture associée à une vie saine et écologique. Déjà, en 1991, l'Organisation mondiale de la santé accordait son patronage au Tour de l'Île pour souligner sa contribution à faire de Montréal une ville en santé. Quatre ans plus tard s'amorçaient les chantiers de ce qui allait devenir la Route verte, la plus belle véloroute au monde selon le National Geographic, visitée par de plus en plus de cyclotouristes d'ici et d'ailleurs. En 1999, la popularité du Tour de l'Île entraîne dans son sillage la création de la Féria du vélo de Montréal, une semaine complète d'activités récréatives et culturelles.

En 2014, pour mieux refléter l'engouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son festival unique en Amérique, Vélo Québec fait place cette année, en remplacement de la Féria du vélo de Montréal, au Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom, à l'aube du 30e Tour de l'Île de Montréal, s'inscrit dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

La 30e édition du Tour de l'Île de Montréal permettra de souligner l'évolution de la pratique cycliste à Montréal depuis 1985 et mettra en place de nombreuses activités spéciales pour célébrer cet important anniversaire telles que :

- . Commémoration du partenariat de 30 ans entre la Ville et Vélo Québec par une cérémonie officielle avec le maire de Montréal ;
- . Au départ et à l'arrivée, le personnel et les activités d'animation seront doublées ;
- . Le nombre d'abribus, sur le parcours, animés par les musiciens «Étoiles du métro» passera de 4 à 30 ;
- . Les bénévoles seront équipés de bâtons gonflables «thunder sticks» aux couleurs du 30e anniversaire et s'en serviront pour encourager les participants ;
- . Au site d'arrivée, les participants seront accueillis par une fanfare en continu ;
- . Un spectacle de clôture très dynamique à l'image de l'événement (haute voltige, acrobatie, etc.) sera présenté en continu au site d'arrivée.

Le Festival Go vélo Montréal 2014 englobe les activités suivantes : la 13e édition du Défi Métropolitain le dimanche 25 mai (créé en 2002), la 15e édition de l'Opération vélo-boulot le mercredi 28 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 16e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 30 mai (créé en 1999) et la 30e édition du Tour de l'Île le dimanche 1er juin (créé en 1985) dont la programmation a été bonifiée. Le Festival Go vélo Montréal c'est aussi:

- . Un site de départ au parc La Fontaine pour les Tour la Nuit et Tour de l'Île de Montréal, plus près du centre-ville, plus accessible.
- . Une plus grande offre pour la clientèle cyclotouristique et sportive : un choix de 11 circuits pour l'ensemble des événements de la programmation incluant les quatre parcours au Défi Métropolitain, celui du Tour la Nuit et les six expériences possibles au Tour de l'Île de Montréal.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour de l'Île : Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Anjou, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rosemont-La Petite Patrie, Le Plateau Mont-Royal et la ville de Montréal-Est.

Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0191, séance tenue le 20 février 2013 - Donner un accord de principe à la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013-2014 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal. Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 et 2014 à la Féria du vélo de Montréal ;

CE13 0391, séance tenue le 3 avril 2013 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec

Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 2 juin 2013 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ;

;

CE12 0553, séance tenue le 18 avril 2012 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 3 juin 2012 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements suivants : Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie ;

CE11 0496, séance tenue le 6 avril 2011 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 5 juin 2011 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Vélo Québec lance la saison festivalière montréalaise avec une vague de changements, en multipliant les expériences au Tour de l'Île de Montréal. D'une part, dans son désir d'encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes, Vélo Québec invite les 12 ans et moins à participer à l'événement gratuitement. En terme de parcours, les participants auront le choix de rouler 21, 48, 48 Express, 100 km Express, 106 ou 130 km Découverte. Dans son offre de produits cyclotouristiques, Vélo Québec convie les cyclistes en partance de Québec et d'Ottawa à rejoindre Montréal pour le Tour de l'Île en vélo en créant les escapades *En route pour le Tour de l'Île*.

Le 48 km Express vise les cyclosportifs. A 9 h 15, à la tête du Tour de l'Île de Montréal, ils ouvriront le circuit à une vitesse moyenne de 30 km/h pendant 1 h 30. Les jeunes et leur famille pourront profiter pleinement du Tour de l'Île de Montréal puisque les 12 ans et moins rouleront l'événement sur un nouveau parcours de 21 km qui leur permettra de sillonner la ville sur une plus courte distance. Quant au parcours de 100km Express, vu que les rues seront fermées en saute-mouton par le SPVM pour une durée de cinq minutes seulement, aucun sommaire décisionnel ne sera rédigé. Il en sera de même pour les parcours du 103 et 132 km qui demeurent ouverts à la circulation automobile.

Le Tour de l'Île réunira environ 20 000 cyclistes adultes, amateurs et passionnés de la randonnée à vélo. Le parcours du Tour de l'Île totalise 48 km et le départ est localisé sur l'avenue du Parc La Fontaine à l'angle de la rue Roy alors que l'arrivée s'effectuera au parc Jeanne-Mance. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au départ, au site d'arrivée et dans les relais le long du parcours. Environ 2 600 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement.

Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

JUSTIFICATION

Le Tour de l'Île de Montréal est un événement du Festival Go vélo Montréal, un festival unique en Amérique, qui permet de découvrir la grande région métropolitaine autrement. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux différentes randonnées vélos du festival,

sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Festival Go vélo Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Festival Go vélo Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours déterminé. En 2013, les coûts ont été évalués à environ 655 000 \$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement. Pour 2014, vu que le parcours du Tour de l'Île est réduit de 2 km par rapport à celui de 2013 et comme le site de départ est identique tant pour le Tour la Nuit que pour le Tour de l'Île, nous croyons que les coûts de l'édition 2014 devraient être légèrement moins élevés.

Pour les années 2013-2014, l'organisme bénéficie d'un support financier en argent de 100 000 \$ provenant du Fonds Montréal 2025 (Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec) pour la présentation du Festival.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parce que cet événement a des impacts majeurs sur la circulation et le transport en commun, la Direction de la culture et du patrimoine a tenu une réunion de concertation le 22 janvier 2014 et convié tous les arrondissements concernés et intervenants à partager les enjeux, planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur leur population. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur. Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente de 175 M\$ entre la Ville et le promoteur.

Le lancement de la programmation s'est tenu en février 2014 et la nouvelle porte-parole de l'événement est la comédienne et ambassadrice Catherine-Anne Toupin. Une animation est prévue tant au site de départ qu'au site d'arrivée.

L'organisme annoncera le Tour de l'Île sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une séance d'information avec les différents communicateurs des arrondissements concernés se déroulera en avril pour officialiser les stratégies et les

moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité
29 au 31 mai : montage de l'événement
1er juin : tenue de l'événement et démontage
Juin-juillet : réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Laurent LEGAULT)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Martin BOULIANNE)

Avis favorable :

Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin SAVARIA)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Caroline LÉGÈRE)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Danis BOURASSA)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Luc ROUSSEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Nathalie VAILLANCOURT)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Renaud COTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain CLOUTIER)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Claudiel TOUSSAINT)

Avis favorable :

Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Diane MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé
Cinéma - Festivals - Événements

Le : 2014-03-25



Dossier # : 1146179009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow pour la réalisation d'une murale et de d'autres objets commémoratifs en sa mémoire.

De modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow, pour la réalisation d'une murale et de d'autres objets commémoratifs en sa mémoire;

D'autoriser les dépenses afférentes et d'en aviser le Service des finances;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2014-04-04 11:04

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1146179009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow pour la réalisation d'une murale et de d'autres objets commémoratifs en sa mémoire.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses, pour l'exercice 2014, afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow pour la réalisation d'une murale et de d'autres objets commémoratifs en sa mémoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au moment du décès de monsieur Saul Bellow survenu en 2005, ce dernier a fait une donation en héritage de 10 947 \$ à l'Arrondissement de Lachine, pour la réalisation d'une murale et de d'autres objets commémoratifs en sa mémoire. Ce qui représente un budget additionnel pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus : 2410.0010000.301435.07231.46370.016655.0000.000000.000000.00000.00000

Dépenses :
 2410.0010000.301435.07231.56590.000000.0000.000000.014014.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUCHARD
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2014-04-02



Dossier # : 1141351001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser un virement de crédits corporatifs de 4 475 000 \$ vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements afin de réaliser des activités d'accroissement de la propreté sur l'ensemble du territoire.

1. d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements;
2. d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2014-04-22 12:25

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
services regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1141351001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Autoriser un virement de crédits corporatifs de 4 475 000 \$ vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements afin de réaliser des activités d'accroissement de la propreté sur l'ensemble du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

Les citoyens montréalais ont, à l'égard de la propreté, des attentes élevées. Pour eux, il est de la responsabilité de la Ville de maintenir la métropole propre. D'ailleurs, selon le Programme de la propreté 2011-2015, « la malpropreté des espaces publics d'une grande ville engendre chez ses résidants des sentiments de malaise et d'insécurité qui nuisent à la qualité de vie de façon importante et à l'image et à la réputation internationale de la Ville de Montréal».

Dans le but de poursuivre l'amélioration de la propreté, la Direction des services regroupés aux arrondissements (DSRA) souhaite qu'un budget de 4,475 M\$ soit transféré aux arrondissements ainsi qu'à la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements. Ce transfert budgétaire, qui se fait année après année depuis 2006, est destiné d'une part à l'accroissement général des activités de propreté (comme l'éradication des graffitis, la sensibilisation des citoyens, le ramassage de seringues dans les parcs, la propreté sur les artères commerciales, etc.) et à des projets plus spécifiques comme la mise en place de brigades de propreté, la lutte aux graffitis sur le domaine privé, la réalisation de murales, la gestion de corvées de propreté et la réalisation d'un plan de communication. Les activités et les projets, qui sont déterminés par les arrondissements en fonction de leurs problématiques particulières, doivent respecter le Programme de propreté 2011-2015 (CE11 0395).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0079 - Séance du 19 janvier 2011- de prendre connaissance du rapport de la commission du conseil municipal sur les services aux citoyens produit suite à la consultation publique itinérante menée sur le sujet des orientations 2011-2015 du Programme de propreté (1105051012).

CE11 0395-29 MARS 2011 - Adopter le programme de la propreté 2011-2015 du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

CE13 0489-17 avril 2013 - Approuver le transfert des crédits propreté pour 2013 d'un montant de 4 475 000 \$.

DESCRIPTION

Comme le prévoit le Programme de la propreté, les quatre arrondissements du Centre ville (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest et Ville-Marie) reçoivent 69 % du budget afin d'accroître les activités de propreté, faciliter l'éradication des graffitis sur le domaine privé et assurer la présence de brigadiers. Des mesures complémentaires dans ces arrondissements ont été prises pour améliorer la propreté du Centre ville et des sites accueillant de grands événements et des pôles touristiques importants. Les autres arrondissements se répartissent les crédits relatifs aux brigades de la propreté et graffitis domaine privé. En ce qui a trait à l'éradication des graffitis sur le domaine privé, un montant fixe est alloué aux arrondissements qui investissent une somme équivalente pour cette activité. La distribution des budgets alloués aux arrondissements est effectuée de manière historique et nous comptons revoir cette distribution pour le programme de propreté 2015.

Afin de s'assurer que les sommes d'argent versées aux arrondissements servent spécifiquement à accroître la propreté, la DSRA met en place certaines mesures de contrôle en lien avec les recommandations d'un rapport d'audit interne, réalisé en 2011, par le service du Contrôleur Général.

Premièrement, les arrondissements doivent soumettre un plan d'action détaillé des activités de propreté prévues (localisation, durée, période, nature de l'activité, etc.) grâce au transfert de crédits. Les activités prévues doivent être conformes aux recommandations de la «Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens» et aux 31 orientations définies dans le Programme de propreté 2011- 2015. Au besoin, des précisions sont exigées. Également, les arrondissements doivent préciser les activités de base liées à la propreté (ressources humaines, matérielles et financières).

Deuxièmement, tout achat de bien non durable, l'octroi de subvention à des organismes et autres dépenses de ce type doivent être accompagnés de pièces justificatives.

Troisièmement, la DSRA effectue des vérifications aléatoires sur le terrain.

Finalement, les arrondissements doivent fournir un rapport d'activités périodique concernant les brigades de la propreté et un bilan final en fin de saison. Une donnée devant apparaître au bilan final est le nombre de constats d'infraction émis reliés à la propreté.

Pour sa part, la DSRA utilise les crédits pour réaliser diverses actions sur l'ensemble du territoire montréalais. La plus importante est la mobilisation des citoyens dans l'organisation ou la participation à des corvées de propreté ainsi que l'appui logistique et matériel nécessaire à leurs réalisations. D'autres actions sont également prévues comme des activités de prévention de graffitis et la réalisation de murales. Le tout est appuyé par un plan de communication ayant pour objectif premier d'augmenter le taux de satisfaction global des Montréalais à l'égard de la propreté de leur ville.

JUSTIFICATION

Compte tenu des résultats probants obtenus lors des huit campagnes de propreté précédentes, cette proposition assure la continuité des efforts majeurs entrepris depuis 2006, particulièrement dans le centre-ville.

À titre d'exemple, mentionnons l'augmentation de plus de 50 % du nombre de participants aux corvées de propreté, atteignant plus de 18 000 en 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition du budget à être viré aux 19 arrondissements et à la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements est détaillée en pièce jointe.

Les précisions concernant les imputations et les virements sont disponibles dans les interventions des arrondissements et celle du Service des finances.

Les crédits seront versés aux arrondissements à la suite de la réception et à l'acceptation par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements des plans d'action et de l'autorisation des virements de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration de la propreté respecte l'orientation du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 qui vise à assurer la qualité de vie des milieux résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du Programme de la propreté 2014 assurera la continuité des efforts importants consentis dans les dernières années, favorisant ainsi un accroissement de la qualité de vie et une meilleure image de la métropole, particulièrement pour son centre ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication, développée par la Direction des communications, de concert avec les 19 arrondissements sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- o Mise en place de la campagne de communication de mai à octobre 2014;
- o Début des brigades de propreté dans les arrondissements en juin;
- o Réaliser les corvées de propreté jusqu'en novembre 2014;
- o Sélection et réalisation des projets de murale mai à octobre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement (Marc MORIN)

Avis favorable :

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement (Martin SAVARD)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Dominique JACOB)

Avis favorable :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Claire VASSART)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P
PLANTE)

Avis favorable :
Villéray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane
CHÉNIER)

Avis favorable :
Verdun , Direction des travaux publics (Martin THIFFEAULT)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Gilles RAINVILLE)

Avis favorable :
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Andrée DUQUETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement (Ronald CYR)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des affaires publiques et du greffe (Josée BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Sylvain GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Alain DUFORT)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Isabelle BASTIEN)

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raymond CARRIER
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-09

André HAMEL
CHEF DE DIVISION Division propreté
déneigement et concertation des
arrondissements